



Notice annuelle 2022

Le 16 mars 2023



POWER CORPORATION
DU CANADA

Notice annuelle

Table des matières

Rubrique 1	Renseignements généraux	3
	1.1 Renseignements concernant la Financière Power	3
	1.2 Documents intégrés par renvoi	3
	1.3 Information prospective	4
	1.4 Mesures financières non conformes aux normes IFRS	5
Rubrique 2	Structure de l'entreprise	6
	2.1 Constitution	6
	2.2 Liens intersociétés	6
Rubrique 3	Développement général de l'activité	8
	3.1 Activités de Power	8
	3.2 Faits importants au cours des trois dernières années	8
Rubrique 4	Description narrative de l'activité	12
	4.1 Sociétés en exploitation cotées en bourse	12
	4.2 Plateformes de placements dans des actifs alternatifs	15
	4.3 ChinaAMC	17
Rubrique 5	Durabilité	18
Rubrique 6	Facteurs de risque	19
Rubrique 7	Description du capital-actions	21
	7.1 Power	21
	7.2 Financière Power	23
Rubrique 8	Notations	28
Rubrique 9	Dividendes	31
	9.1 Power	31
	9.2 Financière Power	32
Rubrique 10	Marché pour la négociation des titres	33
	10.1 Power	33
	10.2 Financière Power	34
Rubrique 11	Administrateurs et dirigeants	37
	11.1 Administrateurs	37
	11.2 Membres de la haute direction et autres dirigeants	38
Rubrique 12	Titres comportant droit de vote	40
Rubrique 13	Comités	41
	13.1 Comité d'audit	41
Rubrique 14	Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes	44
Rubrique 15	Agent des transferts	44
Rubrique 16	Experts	44
Rubrique 17	Renseignements complémentaires	44
Annexe A	Charte du comité d'audit de Power Corporation du Canada	45

Rubrique 1 Renseignements généraux

Tous les montants en dollars sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont à jour au 31 décembre 2022, sauf indication contraire et à l'exception des renseignements contenus dans les documents intégrés par renvoi qui portent une autre date. De plus, le tableau ci-dessous présente un certain nombre de termes définis qui sont utilisés dans la présente notice annuelle.

DÉNOMINATION	ABRÉVIAISON	DÉNOMINATION	ABRÉVIAISON
Capitaux durables Power Inc.	Power Sustainable	Pansolo Holding Inc.	Pansolo
China Asset Management Co., Ltd.	ChinaAMC	Pargesa SA	Pargesa Holding
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada Vie	Parjointco SA	Parjointco
La Compagnie électrique Lion	Lion	Partenariat Power Sustainable en infrastructure énergétique	PPSIE
Corporation Financière Mackenzie	Placements Mackenzie	Portage Ventures III Limited Partnership	Portage Ventures III
Corporation Financière Power	Financière Power	Portag3 Ventures Limited Partnership	Portage Ventures I
Empower Annuity Insurance Company of America	Empower	Portag3 Ventures II Limited Partnership	Portage Ventures II
EverWest Holdings Inc.	EverWest	Power Corporation du Canada	Power ou la Société
Gestion d'investissements durables Power Inc.	Power Sustainable China	Putnam Investments, LLC	Putnam
Great-West Lifeco Inc.	Great-West Lifeco	Rapport de gestion d'IGM daté du 9 février 2023	Rapport de gestion d'IGM
Groupe Bruxelles Lambert	CBL	Rapport de gestion de Great-West Lifeco daté du 8 février 2023	Rapport de gestion de Great-West Lifeco
Groupe Frère / Compagnie Nationale à Portefeuille	Groupe Frère	Rapport de gestion de Power daté du 16 mars 2023	Rapport de gestion de Power
Groupe Investors Inc.	IG Gestion de patrimoine	Sagard Credit Partners, LP	Sagard Credit Partners I
Investment Planning Counsel Inc.	Investment Planning Counsel	Sagard Credit Partners II, LP	Sagard Credit Partners II
Irish Life Group Limited	Irish Life	Sagard Healthcare Royalty Partners, LP	Sagard Healthcare
Nautilus Solar Energy, LLC	Nautilus Solar	Sagard Holdings Inc.	Sagard
Notice annuelle de Great-West Lifeco datée du 8 février 2023	Notice annuelle de Great-West Lifeco	Société financière IGM Inc.	IGM
Notice annuelle d'IGM datée du 16 mars 2023	Notice annuelle d'IGM	Wealthsimple Financial Corp.	Wealthsimple

1.1 Renseignements concernant la Financière Power

La Financière Power se fonde sur certains des documents d'information continue déposés par Power aux termes d'une dispense des obligations prévues dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* comme le prévoit la décision de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario datée du 19 janvier 2021 concernant la Financière

Power et Power. Cela comprend une dispense de l'obligation pour la Financière Power de déposer une notice annuelle pourvu que Power présente dans sa notice annuelle l'information devant être fournie par la Financière Power aux termes des rubriques 6 (Dividendes et distributions), 7 (Structure du capital) et 8 (Marché pour la négociation des titres) de l'Annexe 51-102A2 – Notice annuelle.

1.2 Documents intégrés par renvoi

Les documents suivants sont intégrés dans les présentes par renvoi, dans la mesure indiquée dans les présentes :

- > Certaines parties de la notice annuelle de Great-West Lifeco; et
- > Certaines parties de la notice annuelle d'IGM.

Ces documents ont été préparés respectivement par Great-West Lifeco et IGM et peuvent être consultés au profil respectif de ces sociétés sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

De plus, certaines parties du rapport de gestion de Power, du rapport de gestion de Great-West Lifeco et du rapport de gestion d'IGM sont intégrées par renvoi dans les présentes dans la mesure indiquée dans les présentes. Le rapport de gestion de Power (comprenant le rapport de gestion de Great-West Lifeco et le rapport de gestion d'IGM) peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

1.3 Information prospective

Certains énoncés dans la présente notice annuelle, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société, ou qui traduisent les attentes actuelles des filiales ouvertes de la Société, telles qu'elles sont publiées dans leurs notices annuelles respectives, lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la Société ainsi que ses activités, son exploitation, ses perspectives et les risques auxquels elle fait face à un moment donné, dans le contexte de son développement passé et de ses possibilités de développement futur et le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces énoncés peuvent inclure, sans s'y limiter, des énoncés portant sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société et de ses filiales, y compris la stratégie en matière de technologies financières, l'incidence prévue de la pandémie de COVID-19 sur les activités, les résultats et les dividendes de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice considéré et les périodes à venir, l'OPRCNA de 2023 (telle qu'elle est définie dans les présentes), les activités de mobilisation de capitaux des plateformes de placement, les engagements en capital du groupe Power et de tiers, la gestion des entreprises autonomes de manière à réaliser de la valeur au fil du temps et les attentes publiées par les filiales de la Société. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendant de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés boursiers et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, des changements technologiques, des risques liés à la cybersécurité, de modifications à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits (tels que l'invasion de l'Ukraine), d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique (telle que la COVID-19), de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, de la liquidité des actions privilégiées participantes, de la propriété majoritaire par l'actionnaire contrôlant des voix rattachées aux titres comportant des droits de vote de la Société, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société publiées dans la présente notice annuelle, les facteurs présentés par ces filiales dans leurs rapport de gestion et notice annuelle respectifs.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, quant à l'obtention, au moment et selon les modalités prévus, de toute approbation requise (y compris les approbations réglementaires) à l'égard de transactions stratégiques d'acquisitions, de désinvestissements, ou d'autres stratégies de croissance et d'optimisation, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment la disponibilité de la trésorerie pour effectuer des rachats en vertu de l'OPRCNA de 2023, le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les risques et incertitudes mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société publiées dans la présente notice annuelle, les risques présentés par ces filiales dans leur rapport de gestion et leur notice annuelle respectifs les plus récemment déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris la présente notice annuelle et le rapport de gestion de Power, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com. La rubrique intitulée « Introduction », dans chaque cas, de la notice annuelle de Great-West Lifeco et de la notice annuelle d'IGM sont intégrées par renvoi aux présentes.

1.4 Mesures financières non conformes aux normes IFRS

L'information intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle comprend certaines mesures financières (y compris des ratios) qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes internationales d'information financière (les normes « IFRS »). La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de Power et d'autres sociétés dans le groupe de Power, et elle croit que ces mesures procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Veuillez-vous reporter à l'information incluse ou indiquée à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » qui figure dans la Partie A du rapport de gestion de Power, à la rubrique « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Great-West Lifeco, qui figure dans la Partie B du rapport de gestion de Power, et à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion d'IGM, qui figure dans la Partie C du rapport de gestion de Power, selon le cas, qui sont intégrées par renvoi dans les présentes, pour consulter les rapprochements appropriés entre ces mesures financières non conformes aux normes IFRS et les mesures conformes aux normes IFRS ainsi que pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque mesure, selon le cas. Le rapport de gestion de Power peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

La présente notice annuelle contient également de l'information relative à l'« actif géré et actif sous services-conseils d'IGM » et la « valeur de l'actif net présentée par GBL », termes qui sont utilisés pour décrire les activités des sociétés en exploitation cotées en bourse de la Société. Veuillez-vous reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion d'IGM, qui figure dans la Partie C du rapport de gestion de Power, pour obtenir une définition d'« actif géré et actif sous services-conseils », et à la rubrique intitulée « Autres mesures » qui figure dans la Partie A du rapport de gestion de Power pour obtenir une définition de « valeur de l'actif net présentée par GBL », définitions qui sont intégrées par renvoi dans les présentes.

Voir aussi la rubrique « Documents intégrés par renvoi » ci-dessus.

Rubrique 2 Structure de l'entreprise

2.1 Constitution

Power Corporation du Canada — Power Corporation of Canada a été constituée le 18 avril 1925 en vertu de la *Loi des Compagnies* (Canada) et elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 13 juin 1980. Son siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

Depuis le 13 juin 1980, les statuts de Power ont été modifiés afin, entre autres, de : fractionner les actions ordinaires et les renommer en tant qu'actions comportant des droits de vote limités; fractionner les actions privilégiées participantes à 15 ¢ et les renommer en tant qu'actions privilégiées participantes; et créer diverses séries d'actions privilégiées de premier rang.

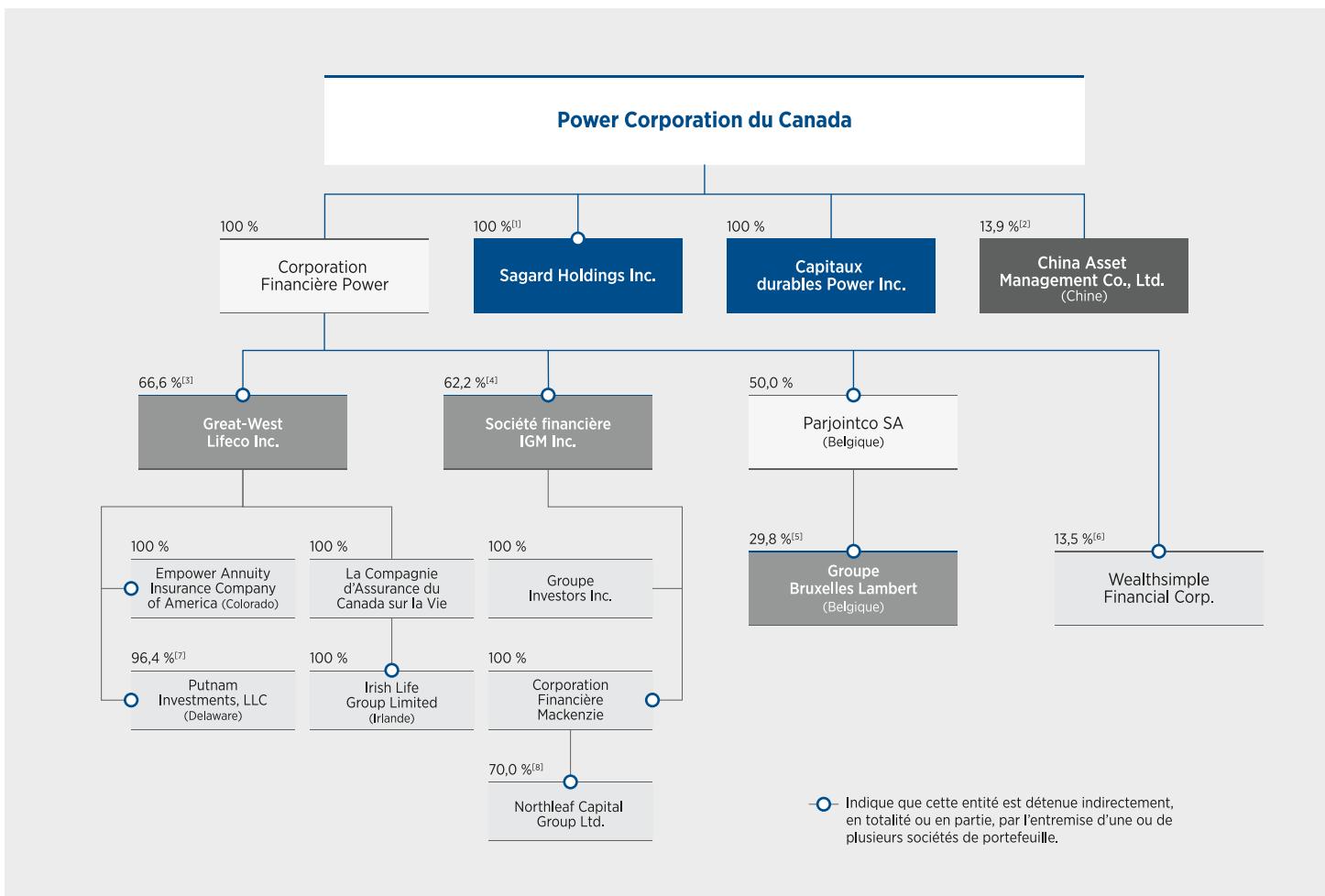
2.2 Liens intersociétés

L'organigramme qui figure sur la page suivante résume la structure de l'entreprise de Power au 31 décembre 2022, notamment les participations dans ses filiales importantes et dans certaines autres filiales et entités émettrices. L'organigramme indique le territoire de constitution (sauf indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées au Canada) et le pourcentage approximatif de titres de participation dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement (sauf indication contraire, ces pourcentages représentent également les pourcentages approximatifs des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement) à cette date. Certaines filiales dont le total des actifs

ou des produits ne représentait pas plus de 10 pour cent des actifs ou des produits consolidés de la Société au 31 décembre 2022 ont été omises^[a]. Les filiales qui ont été omises représentent globalement bien moins que 20 pour cent des actifs et des produits consolidés de la Société au 31 décembre 2022. L'organigramme omet également certaines filiales dont le rôle principal est de détenir des investissements dans d'autres filiales de la Société.

La rubrique intitulée « Structure de l'entreprise » de la notice annuelle de Great-West Lifeco et la rubrique intitulée « Structure de l'entreprise » de la notice annuelle d'IGM sont intégrées par renvoi dans les présentes.

[a] Selon les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui sont disponibles sous le profil de la Société au www.sedar.com et sur le site Web de la Société.



- [1] Au 31 décembre 2022, la Société détenait une participation de 80,9 pour cent dans Sagard Holdings Management Inc.
- [2] De plus, au 31 décembre 2022, IGM détenait indirectement une participation additionnelle de 13,9 pour cent dans ChinaAMC. Le 12 janvier 2023, la Société a vendu sa participation de 13,9 pour cent dans ChinaAMC à Placements Mackenzie, une filiale en propriété exclusive indirecte d'IGM. Immédiatement après la clôture de cette transaction, la participation d'IGM dans ChinaAMC s'établissait à 27,8 pour cent, et la Société a cessé de détenir toute autre participation directe dans ChinaAMC. Voir « Développement général de l'activité - Faits importants au cours des trois dernières années - ChinaAMC ».
- [3] Au 31 décembre 2022, les titres de participation de Great-West Lifeco appartenaient à 53,5 pour cent à la Financière Power, à 3,1 pour cent à 3411893 Canada Inc., à 6,8 pour cent à 3439453 Canada Inc. et à 3,2 pour cent à 4400003 Canada Inc., chacune étant une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société. En outre, IGM, filiale indirecte de la Société, détenait 4,0 pour cent des titres de participation de Great-West Lifeco. Le 12 janvier 2023, IGM a vendu 15 200 662 actions ordinaires de Great-West Lifeco à 11249207 Canada Inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société. Immédiatement après l'opération, la Société était propriétaire véritable d'un total de 635 450 694 actions ordinaires de Great-West Lifeco, à l'exclusion des actions dont IGM demeurait propriétaire véritable, représentant 68,2 pour cent des titres de participation de Great-West Lifeco. La Société et ses filiales, y compris IGM, sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant 65,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de Great-West Lifeco.
- [4] Au 31 décembre 2022, les titres de participation d'IGM appartenaient à 59,0 pour cent à la Financière Power, à 2,3 pour cent à 3411893 Canada Inc. et à 0,9 pour cent à 4400003 Canada Inc., chacune étant une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société. En outre, la Canada Vie, filiale indirecte de la Société, détenait 3,9 pour cent des titres de participation d'IGM (à l'exclusion de 0,02 pour cent des titres de participation d'IGM détenus par la Canada Vie dans ses fonds distincts ou à des fins similaires). La Société et ses filiales étaient propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 66,1 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote d'IGM.
- [5] Au 31 décembre 2022, la Financière Power, Portage Ventures I et IGM détenaient des participations respectives de 13,5 pour cent, de 10,8 pour cent et de 30,0 pour cent dans Wealthsimple, pour une participation globale non diluée de 54,3 pour cent, représentant 56,5 pour cent des droits de vote et une participation entièrement diluée de 42,5 pour cent.
- [6] 44,0 pour cent des droits de vote.
- [7] 100 pour cent des droits de vote.
- [8] Participation avec droits de vote sans contrôle de 49,9 pour cent. La participation dans Northleaf Capital Group Ltd. est détenue au moyen d'un véhicule d'acquisition dans lequel IGM détenait, au 31 décembre 2022, une participation de 80,0 pour cent et Great-West Lifeco détenait une participation de 20,0 pour cent.

Rubrique 3 Développement général de l'activité

3.1 Activités de Power

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs.

Au 31 décembre 2022, Power détenait la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power, représentant 100 pour cent des actions et des droits de vote. Par l'intermédiaire de la Financière Power, Power contrôle Great-West Lifeco et IGM. De plus, conjointement avec le Groupe Frère de Charleroi, en Belgique, elle détient une participation indirecte dans GBL.

Power exerce ses activités d'investissement fondées sur des relations solides de longue date afin d'offrir des rendements supérieurs. Les activités d'investissement comprennent des investissements dans des gestionnaires d'actifs alternatifs, soit Sagard et Power Sustainable, des fonds d'investissement ainsi que des participations en Chine qui sont le fruit de plus de 40 années d'engagement.

Au 31 décembre 2022, Power et les sociétés de son groupe employaient, au total, environ 37 300 personnes réparties dans le monde.

3.2 Faits importants au cours des trois dernières années

La rubrique intitulée « Évolution générale de l'entreprise » qui commence à la page 21 de la notice annuelle de Great-West Lifeco, ainsi que l'information correspondante applicable incluse ou indiquée à la rubrique intitulée « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Great-West Lifeco, qui figure dans la Partie B du rapport de gestion de Power, et la rubrique intitulée « Évolution de l'entreprise au cours des trois derniers exercices » qui commence à la page 7 de la notice annuelle d'IGM, ainsi que l'information correspondante applicable incluse ou indiquée à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion d'IGM, qui figure dans la Partie C du rapport de gestion de Power, sont intégrées par renvoi dans les présentes.

LA SOCIÉTÉ

Le 13 février 2020, la Société et la Financière Power ont complété une opération de réorganisation (la « réorganisation ») aux termes de laquelle chaque action ordinaire de la Financière Power détenue par les actionnaires autres que la Société et ses filiales en propriété exclusive (les « actionnaires minoritaires de CFP ») a été échangée contre 1,05 action comportant des droits de vote limités et 0,01 \$ en espèces. Dans le cadre de la réorganisation, la Société a émis un total de 250 628 173 actions comportant des droits de vote limités aux actionnaires minoritaires de CFP. Immédiatement après la réalisation de la réorganisation, la Société était propriétaire véritable, directement et indirectement, de la totalité des actions ordinaires de la Financière Power émises et en circulation. Les actions privilégiées de premier rang de la Financière Power demeurent des actions en circulation de la Financière Power inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »), et les débentures à 6,9 pour cent échéant le 11 mars 2033 de la Financière Power demeurent en circulation en tant qu'obligations de la Financière Power.

Le 12 février 2020, dans le cadre de la réorganisation, et conformément au droit préférentiel de souscription (le « droit préférentiel de souscription ») en faveur des porteurs d'actions privilégiées participantes prévu dans les statuts de la Société, la Société a émis 6 006 094 actions privilégiées participantes aux porteurs qui ont dûment exercé le droit préférentiel de souscription. Le droit préférentiel de souscription conférait aux porteurs d'actions privilégiées participantes le droit d'acquérir de la Société, au prorata des actions privilégiées participantes qu'ils détenaient respectivement, un nombre total d'actions privilégiées participantes équivalant à 12,0 pour cent du nombre d'actions comportant des droits de vote limités qu'il était proposé d'émettre dans le cadre de la réorganisation. Pansolo a acheté 6,0 millions d'actions privilégiées participantes le 12 février 2020, de sorte qu'elle est propriétaire, au 13 février 2020, d'environ 48,4 millions d'actions comportant des droits de vote limités et 54,7 millions d'actions privilégiées participantes, ce qui représente au total 50,6 pour cent de l'ensemble des droits de vote rattachés à toutes les actions de Power en circulation à ce moment-là. Le droit préférentiel de souscription n'a pas été exercé de nouveau à la date d'échéance subséquente du 12 mars 2020, ni avant cette date.

Le 18 février 2020, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA de 2020 ») afin de racheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, à son gré pendant la période commençant le 20 février 2020 et se terminant le 19 février 2021, jusqu'à 30 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, représentant environ

5,2 pour cent du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités de la Société émises et en circulation à ce moment-là. Au 17 mars 2020, la Société avait racheté aux fins d'annulation 7 352 500 actions comportant des droits de vote limités dans le cadre de l'OPRCNA de 2020 pour un total d'environ 193 M\$. À la fin du mois de mars 2020, en raison des conditions sur le marché, la Société a suspendu temporairement ses rachats d'actions dans le cadre de l'OPRCNA de 2020 et n'a fait aucun autre rachat d'actions aux termes de celle-ci.

Le 31 décembre 2020, la Société a réalisé une restructuration interne du capital de la Financière Power dans le cadre de laquelle la Financière Power a émis à la Société des actions ordinaires de catégorie A (qui ont toutes été ultérieurement échangées contre des actions ordinaires) et des actions privilégiées de troisième rang, après quoi la Société est devenue le porteur direct de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power.

Le 1^{er} février 2021, 137 539 des actions privilégiées de premier rang, série P de la Financière Power ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de premier rang, série Q de la Financière Power; et 829 570 des actions privilégiées de premier rang, série Q de la Financière Power ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de premier rang, série P de la Financière Power, dans chaque cas conformément aux modalités de ces actions.

Le 23 février 2021, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA de 2021 ») afin de racheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, à son gré pendant la période commençant le 25 février 2021 et se terminant le 24 février 2022, jusqu'à 30 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, représentant environ 5,3 pour cent du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités de la Société émises et en circulation à ce moment-là. La Société a racheté aux fins d'annulation 4 772 600 actions comportant des droits de vote limités dans le cadre de l'OPRCNA de 2021 pour un total d'environ 182 M\$.

Le 15 octobre 2021, la Financière Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,50 pour cent, série 23, pour un produit brut de 200 M\$.

Le 22 novembre 2021, la Financière Power a racheté la totalité de ses 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 pour cent, série I, en circulation, au prix de 25,00 \$ par action, conformément aux modalités de ces actions.

Le 15 janvier 2022, la Société a racheté la totalité de ses 86 100 actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, série 1986 en circulation au prix de 50,00 \$ par action, conformément aux modalités de ces actions.

Le 24 février 2022, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA de 2022 ») afin de racheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, pendant la période commençant le 28 février 2022 et se terminant le 27 février 2023 ou au moment de la fin des rachats aux termes de l'OPRCNA de 2022, selon la première éventualité, jusqu'à 30 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, représentant environ 5,3 pour cent du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités de la Société émises et en circulation à ce moment-là. La Société a racheté aux fins d'annulation 10 515 700 actions comportant des droits de vote limités dans le cadre de l'OPRCNA de 2022 pour un total d'environ 386 M\$.

Le 12 janvier 2023, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive indirecte, a acquis auprès d'IGM 15 200 662 actions ordinaires de Great-West Lifeco. Immédiatement après l'acquisition de ces actions ordinaires de Great-West Lifeco supplémentaires, la Société était propriétaire véritable d'un total de 635 450 694 actions ordinaires de Great-West Lifeco, à l'exclusion de celles dont IGM demeurait propriétaire véritable, représentant 68,2 pour cent des actions ordinaires de Great-West Lifeco émises et en circulation (voir également la rubrique « Développement général de l'activité — Faits importants au cours des trois dernières années — ChinaAMC »).

Le 27 février 2023, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA de 2023 »), comme il est expliqué plus en détail à la rubrique intitulée « Marché pour la négociation des titres – Offre publique de rachat dans le cours normal des activités »).

GBL

Le 11 mars 2020, Parjointco et Pargesa Holding ont annoncé une entente visant une transaction de simplification de la structure du groupe. Parjointco Switzerland SA (« Parjointco Switzerland »), filiale en propriété exclusive de Parjointco, a lancé une offre publique d'échange visant la totalité des actions de Pargesa Holding dont Parjointco n'était pas déjà propriétaire et aux termes de laquelle les actionnaires de Pargesa Holding ont reçu 0,93 action de GBL pour chaque action au porteur de Pargesa Holding détenue. Une fois l'offre publique d'échange réussie, le 20 novembre 2020, Pargesa Holding et Parjointco Switzerland ont fusionné et, en conséquence, Pargesa Holding a cessé d'exister. Dans le cadre

de la fusion, les actionnaires restants de Pargesa Holding ont reçu une compensation d'une valeur à peu près équivalente au ratio d'échange offert par Parjointco Switzerland durant l'offre d'échange, selon les modalités décrites dans l'accord de fusion.

À l'assemblée extraordinaire des actionnaires de GBL du 28 avril 2020, les actionnaires de GBL ont approuvé la mise en œuvre de droits de vote doubles. Immédiatement après l'offre publique d'échange et la mise en œuvre de ces droits de vote doubles, Parjointco détenait, par l'intermédiaire de Parjointco Switzerland, une participation de 28,2 pour cent et 43,2 pour cent des droits de vote dans GBL. Le 12 avril 2021, Parjointco Switzerland a changé sa dénomination pour Pargesa SA.

En 2021, GBL a acquis et vendu/annulé respectivement 5 057 804 et 5 863 518 actions propres pour un montant net global de 407 M€.

En 2022, GBL a racheté, directement et par l'intermédiaire de ses filiales, 7,6 millions d'actions de son propre capital, pour une contrepartie totale de 643 M€, représentant 5,0 % de son capital au 31 décembre 2022. En mai 2022, le conseil d'administration de GBL a approuvé une cinquième somme allouée pour des rachats d'actions de 500 M€, que GBL a commencé à mettre en œuvre en juin 2022 et dont 63,0 % avaient été effectués au 31 décembre 2022. Au cours du deuxième trimestre de 2022, GBL a annulé 3,4 millions de ses actions propres.

Au 31 décembre 2022, GBL et ses filiales détenaient 12 222 870 actions propres, soit 8 pour cent de son capital.

PLATEFORMES DE PLACEMENTS DANS DES ACTIFS ALTERNATIFS

SAGARD

En octobre 2020, Sagard a lancé Sagard Credit Partners II, son deuxième fonds de financement par crédit.

Le 11 janvier 2021, Sagard a annoncé le lancement de sa plateforme de placements privés au Canada, Sagard Placements Privés Canada, dont la stratégie cible des occasions sur le marché canadien des PME. Le 16 novembre 2021, Sagard a annoncé la première clôture de Sagard Placements Privés Canada.

Le 18 février 2021, Sagard a annoncé la clôture définitive de Sagard Healthcare, un fonds qui investit dans le secteur des sciences de la vie.

Le 7 octobre 2021, Sagard a annoncé qu'elle acquerrait EverWest auprès de Great-West Lifeco dans le cadre d'une relation stratégique à long terme avec Great-West Lifeco, qui fut également annoncée à ce moment-là. EverWest est une plateforme de placement immobilier qui exerce des activités d'acquisition, de développement, de gestion d'actifs et de gestion immobilière dans certains sous-marchés aux États-Unis. Son siège social est établi à Denver, au Colorado, et ses bureaux régionaux sont répartis dans l'ensemble des États-Unis. La clôture de l'opération a eu lieu le 19 novembre 2021. En contrepartie, Great-West Lifeco a acquis une participation minoritaire dans Sagard Holdings Management Inc. Dans le cadre de la relation stratégique avec Sagard, Great-West Lifeco s'est engagée à investir approximativement 2,0 G\$ US (incluant les sommes engagées avant la date de la transaction) dans des véhicules de placement d'EverWest afin de soutenir la croissance future d'EverWest. De plus, la relation comprenait des engagements en capital additionnels d'un montant d'environ 500 M\$ US par Great-West Lifeco dans certains fonds gérés par Sagard (qui s'ajoutent aux engagements actuels qu'elle avait alors dans certains fonds Sagard existants).

Le 21 juillet 2022, Sagard a annoncé la clôture définitive de Portage Ventures III, qui a permis de réunir 655 M\$ d'engagements de capitaux.

Le 28 juillet 2022, Sagard a annoncé le lancement du fonds Portage Capital Solutions, un partenaire financier pour les entreprises des secteurs des technologies financières et des services financiers qui vise à procurer à ces entreprises à un stade avancé des solutions et des ressources de financement par fonds propres flexibles et qui ciblera en général des investissements de plus de 50 M\$.

TECHNOLOGIES FINANCIÈRES

Le 14 octobre 2020, Wealthsimple a annoncé qu'elle avait levé 114 M\$ selon une évaluation préfinancement de Wealthsimple de 1,4 G\$. Avant l'investissement, Power, IGM et Great-West Lifeco détenaient ensemble une participation donnant le contrôle et entièrement diluée de 70,1 pour cent dans Wealthsimple, incluant une participation de 26,2 pour cent pour Power. À la suite de la clôture de l'investissement, Power, IGM et Great-West Lifeco détenaient collectivement une participation donnant le contrôle et entièrement diluée de 61,7 pour cent dans Wealthsimple, incluant une participation de 23,1 pour cent pour Power.

Le 3 mai 2021, Wealthsimple a annoncé la signature d'une offre d'investissement en fonds propres de 750 M\$, composée d'une offre principale de 250 M\$ de Wealthsimple, ainsi que d'une offre secondaire de 500 M\$ de la Société, d'IGM et de Great-West Lifeco (le « groupe de PCC »), au prorata de leur participation respective. Immédiatement après la réalisation de l'offre principale et de l'offre secondaire, le groupe de PCC est demeuré le principal actionnaire de Wealthsimple grâce à une participation combinée entièrement diluée de 42,6 pour cent et 60,3 pour cent des droits de vote. En raison de l'offre secondaire, le groupe de PCC a reçu un produit de 500 M\$ et a conservé une participation évaluée à 0,9 G\$ au 31 décembre 2022.

POWER SUSTAINABLE

Le 19 janvier 2021, Power Sustainable a annoncé le lancement du PPSIE, une plateforme d'investissement qui déployera initialement un milliard de dollars de capital engagé destinés au secteur de l'énergie renouvelable, y compris des engagements de 400 M\$ de Power Sustainable et de 150 M\$ de Great-West Lifeco. À la clôture ou par la suite, certains actifs en exploitation existants et projets en cours d'aménagement de Potentia Renewables Inc. et de Nautilus Solar, sociétés en exploitation en propriété exclusive de Power Sustainable, ont été transférés au PPSIE en échange d'une contrepartie en trésorerie et en parts dans le PPSIE.

Le 30 mars 2022, Power Sustainable a annoncé le lancement de sa plateforme nord-américaine de placements privés dans le secteur agroalimentaire, Power Sustainable Lios, et de son premier fonds, le fonds Lios I.

Le 29 novembre 2022, Power Sustainable a annoncé la clôture du deuxième millésime du PPSIE, qui a permis de réunir 600 M\$ d'engagements de capitaux supplémentaires auprès de nouveaux partenaires et de partenaires existants.

CHINAAMC

Le 12 janvier 2023, la Société a vendu sa participation de 13,9 pour cent dans ChinaAMC à Placements Mackenzie, une filiale en propriété exclusive indirecte d'IGM, pour une contrepartie en trésorerie totale de 1,15 G\$, portant la participation d'IGM dans ChinaAMC à 27,8 pour cent. Le 12 janvier 2023, dans le cadre d'une transaction distincte, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive indirecte, a acquis auprès d'IGM 15 200 662 actions ordinaires de Great-West Lifeco pour une contrepartie en trésorerie d'environ 552,7 M\$. Immédiatement après l'acquisition de ces actions ordinaires de Lifeco supplémentaires, la Société était propriétaire véritable d'un total de 635 450 694 actions ordinaires de Great-West Lifeco, à l'exclusion des actions dont IGM demeurait propriétaire véritable, représentant 68,2 pour cent des actions ordinaires de Great-West Lifeco émises et en circulation.

Rubrique 4 Description narrative de l'activité

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs.

4.1 Sociétés en exploitation cotées en bourse

La Société détient des participations donnant le contrôle, par l'entremise de la Financière Power, dans Great-West Lifeco et IGM. Elle détient également des participations importantes dans des sociétés d'envergure mondiale établies en Europe par l'intermédiaire de ses placements dans GBL.

GREAT-WEST LIFECO

Great-West Lifeco est une société de portefeuille internationale spécialisée dans les services financiers qui détient des participations dans des sociétés qui évoluent dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, des services de retraite et de placement, de la gestion d'actifs et de la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'entremise de la Canada Vie, d'Empower, de Putnam, de Canada Life Limited et d'Irish Life. Au 31 décembre 2022, Great-West Lifeco et ses filiales comptaient environ 31 000 employés dans le monde.

Par l'entremise de ses filiales en exploitation, Great-West Lifeco offre des produits et des services sous un certain nombre de marques, notamment « Canada Vie », « Irish Life », « Empower », « Putnam Investments » et « PanAgora ».

Au Canada, la Canada Vie offre un vaste portefeuille de solutions financières et de solutions en matière de régimes d'avantages sociaux destinées aux particuliers, aux familles, aux entreprises et aux organismes, par l'entremise de deux unités d'exploitation principales : Client individuel et Client collectif. Par l'entremise de l'unité d'exploitation Client individuel, la Canada Vie offre des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance contre les maladies graves de même que des produits de constitution de patrimoine et des produits axés sur le revenu aux particuliers. Elle offre ces produits par l'entremise de nombreux réseaux, soit Solutions conseillers, des agences de gestion générale, des agences nationales, et le Groupe Financier Horizons. Par l'intermédiaire de l'unité d'exploitation Client collectif, la Canada Vie offre à l'intention des clients collectifs au Canada des produits d'assurance-vie, d'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, d'assurance contre les maladies graves, d'assurance-invalidité, d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance créances de même que des produits d'épargne-retraite et de revenus et de rentes et d'autres produits spécialisés. Elle offre ces produits par l'entremise d'un vaste réseau de bureaux de vente situés partout au pays qui regroupent des courtiers, des consultants et des conseillers en sécurité financière.

L'exploitation américaine comprend l'unité d'exploitation Services financiers (plus précisément, la marque Empower) et l'unité d'exploitation Gestion d'actifs (plus précisément, la marque Putnam). Aux États-Unis, Empower est un fournisseur de premier plan de régimes d'épargne-retraite offerts par l'employeur dans les secteurs public et privé et le secteur des organismes à but non lucratif qui fournit des services d'épargne, de placement et de consultation dans le cadre de régimes offerts par l'employeur ainsi que des produits destinés aux particuliers. Cela comprend les activités relatives aux services de retraite à service complet de Prudential Financial, Inc. qui ont été acquises le 1^{er} avril 2022. Personal Capital Corporation est un gestionnaire de patrimoine hybride qui allie une expérience numérique de pointe à des conseils personnalisés. Les produits et services d'Empower sont commercialisés à l'échelle nationale par ses équipes de vente, des courtiers, des consultants, des conseillers, des administrateurs indépendants et des institutions financières. Putnam fournit des services de gestion de placements et les fonctions administratives connexes de même que des services de distribution. Elle offre une vaste gamme de produits de placement, notamment des stratégies visant des actions, des titres à revenu fixe et des titres à rendement absolu ainsi que des stratégies alternatives, par l'entremise des fonds Putnam, des fonds négociés en bourse Putnam, des fonds Putnam World Trust, de portefeuilles institutionnels (y compris des stratégies fondées sur les fonds de couverture et d'autres stratégies alternatives), des comptes types gérés séparément et des portefeuilles types.

Le secteur Exploitation européenne se compose de trois unités d'exploitation distinctes qui offrent des produits d'assurance et de gestion du patrimoine individuels et collectifs, y compris des produits de rentes immédiates, des prêts hypothécaires rechargeables, des placements (y compris des obligations viagères, des produits de retrait des comptes de retraite et des produits de retraite) et l'assurance collective, à leurs clients au Royaume-Uni, en Irlande et en Allemagne. Ces produits sont placés ou distribués principalement par des conseillers financiers indépendants et des consultants en avantages sociaux au Royaume-Uni et à l'île de Man. En Irlande, les produits principaux, soit les produits d'épargne et de placement, d'assurance-vie individuelle et collective, d'assurance-maladie et de retraite, sont offerts par Irish Life. Ces produits sont distribués par des courtiers indépendants, des agents de vente directe et des succursales bancaires agissant à titre d'agents liés. Les produits principaux offerts par l'unité d'exploitation de l'Allemagne sont les régimes de retraite et les produits d'assurance-vie individuels et collectifs. Ces produits sont placés ou distribués par des courtiers indépendants et des agents liés à plusieurs sociétés.

Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques comprend l'unité d'exploitation Réassurance, qui exerce ses activités principalement aux États-Unis, à la Barbade, aux Bermudes et en Irlande. Les activités de l'unité Réassurance englobent des opérations de réassurance et de rétrocession souscrits directement auprès des clients ou par l'entremise de courtiers en réassurance. Son portefeuille de produits comprend des produits de réassurance-vie, de réassurance de rentes, de réassurance longévité, de réassurance hypothécaire, de réassurance-caution, de réassurance des biens et de réassurance-catastrophes, qui sont offerts sur une base proportionnelle ou non proportionnelle.

Au 31 décembre 2022, la Canada Vie était propriétaire d'environ 9,2 millions d'actions ordinaires (représentant environ 3,9 pour cent) d'IGM (à l'exclusion d'environ 0,06 million d'actions ordinaires d'IGM détenues par la Canada Vie dans ses fonds distincts ou à des fins similaires).

La rubrique intitulée « Description de l'entreprise » qui commence à la page 5 de la notice annuelle de Great-West Lifeco ainsi que l'information correspondante applicable incluse ou indiquée à la rubrique intitulée « Mesures financières et ratios non conformes aux PCCR » du rapport de gestion de Lifeco, qui figure dans la Partie B du rapport de gestion de Power, sont intégrées par renvoi dans les présentes.

IGM

IGM offre des services financiers, principalement des services de consultation en matière de placement et des services connexes, et disposait d'un actif géré et d'un actif sous services-conseils^[b] de 249,4 G\$ au 31 décembre 2022. Elle exerce ses activités par l'entremise de IG Gestion de patrimoine, de Placements Mackenzie et d'Investment Planning Counsel.

Au 31 décembre 2022, IGM et ses filiales comptaient 4 010 employés.

Le secteur Gestion de patrimoine d'IGM regroupe les activités des sociétés en exploitation qui sont axées principalement sur la prestation de services de planification financière et de services connexes à des ménages canadiens. Ce secteur comprend les activités d'IG Gestion de patrimoine et d'Investment Planning Counsel. Ces sociétés sont des organisations de distribution au détail qui offrent des services aux ménages canadiens par l'entremise de leurs courtiers en valeurs mobilières, de leurs courtiers de fonds communs de placement et d'autres filiales autorisées à distribuer des produits et des services financiers.

IG Gestion de patrimoine, qui a été fondée en 1926, offre des solutions financières personnalisées aux Canadiens au moyen d'un réseau de 3 235 conseillers répartis partout au Canada et son actif sous services-conseils s'établissait à 110,8 G\$ au 31 décembre 2022, ce qui comprend un actif géré de 99,3 G\$. En plus d'offrir une famille exclusive de fonds de placement et d'autres moyens de placement, IG Gestion de patrimoine offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines de l'assurance, des valeurs mobilières et des prêts hypothécaires ainsi que d'autres services financiers.

Investment Planning Counsel, qui a été fondée en 1996, est une société indépendante qui distribue des produits et offre des services et des conseils financiers au Canada. Investment Planning Counsel est une entreprise de planification financière qui compte 653 conseillers financiers et son actif sous services-conseils s'établissait à 29,5 G\$ au 31 décembre 2022, ce qui comprend un actif géré de 4,6 G\$.

[b] Veuillez-vous reporter à la définition d'« Actif géré et actif sous services-conseils » à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion d'IGM, qui figure dans la Partie C du rapport de gestion de Power, lequel peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR au www.sedar.com, définition qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

Le secteur Gestion d'actifs d'IGM regroupe les activités des sociétés en exploitation qui sont axées principalement sur la prestation de services de gestion de placements, soit les activités de Placements Mackenzie, qui a été fondée en 1967. Les services de gestion de placements sont fournis pour une gamme de fonds d'investissement qui sont distribués par l'intermédiaire de courtiers et de conseillers financiers externes, de même que par l'intermédiaire de mandats de conseiller institutionnel pour des institutions financières et des fonds de retraite et d'autres investisseurs institutionnels. L'actif géré pour le secteur Gestion de patrimoine est compris dans le total de l'actif géré. L'actif géré par Placements Mackenzie, y compris les mandats qu'elle remplit à titre de conseiller auxiliaire dans le secteur Gestion de patrimoine, totalisait 186,6 G\$ au 31 décembre 2022 et, en excluant les mandats remplis à titre de conseiller auxiliaire du secteur Gestion de patrimoine, l'actif géré totalisait 113,1 G\$ au 31 décembre 2022.

Le secteur Investissements stratégiques et autres secteurs d'IGM regroupe les principaux investissements stratégiques effectués par IGM, y compris ceux dans ChinaAMC, Lifeco, Northleaf Capital Group Ltd., Wealthsimple et les fonds Portage, de même que le capital non attribué. Les investissements sont classés dans ce secteur (plutôt que dans le secteur Gestion de patrimoine ou le secteur Gestion d'actifs) lorsque cela est justifié en raison de différents segments de marché, profils de croissance ou autres caractéristiques uniques.

Au 31 décembre 2022, IGM était propriétaire d'environ 37 millions d'actions ordinaires (représentant environ 4,0 pour cent) de Lifeco. Le 12 janvier 2023, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive indirecte, a acquis auprès d'IGM 15 200 662 actions ordinaires de Lifeco. Immédiatement après l'opération, IGM était propriétaire d'environ 22 millions d'actions ordinaires (représentant environ 2,4 pour cent) de Lifeco (voir également la rubrique intitulée « Développement général de l'activité — Faits importants au cours des trois dernières années — La Société et la Financière Power »).

La rubrique intitulée « Description des activités » de la notice annuelle d'IGM ainsi que l'information correspondante applicable incluse ou indiquée à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion d'IGM, qui figure dans la Partie B du rapport de gestion de Power, sont intégrées par renvoi dans les présentes.

GBL

Les renseignements donnés dans les présentes à propos de GBL et les sociétés dans lesquelles elle détient des participations sont tirés de renseignements rendus publics, tels qu'ils ont été publiés par GBL. De plus amples renseignements sur GBL et les sociétés dans lesquelles elle détient des participations sont disponibles sur le site Web de GBL (www.gbl.be).

ANTÉCÉDENTS DE GBL

Power Financial Europe SA (« PFE »), filiale en propriété exclusive de la Financière Power, et le Groupe Frère de Charleroi, en Belgique, détiennent chacune une participation de 50 pour cent dans Parjointco, une société de portefeuille qui avait une participation indirecte de 29,8 pour cent et 44,0 pour cent des droits de vote dans GBL au 31 décembre 2022. GBL est une société de portefeuille cotée à la Bourse de Bruxelles. GBL cherche à faire croître son portefeuille diversifié de grande qualité composé de placements cotés en bourse, privés et alternatifs. De plus, par l'entremise de sa filiale Sienna Investment Managers, une filiale en propriété exclusive, GBL développe ses activités de gestion d'actifs pour le compte de tiers. La valeur comptable de la participation indirecte de la Société dans GBL s'établissait à 3 314 M\$ au 31 décembre 2022. La valeur de l'actif net présentée par GBL^{cj} s'établissait à 17 775 M€ au 31 décembre 2022.

Pargesa Holding a été réorganisée par Power et des partenaires européens en 1981 dans le but d'acheter Paribas (Suisse) S.A. de Genève. Au cours de la décennie suivante, Power puis la Financière Power ont participé avec des tiers au développement de Pargesa Holding. Cette participation a progressivement augmenté; conformément à une entente intervenue en 1990 (l'*« entente »*) avec l'un des autres partenaires initiaux de Pargesa Holding, le Groupe Frère, Power a créé avec le Groupe Frère, par l'entremise de PFE, une nouvelle société de portefeuille pour regrouper leurs participations respectives dans Pargesa Holding et GBL. Conformément à l'entente, chacun des deux groupes détient une participation de 50 pour cent dans Parjointco, société régie par les lois de la Belgique. L'entente avait pour objet d'établir et de maintenir la parité entre les participations indirectes respectives du groupe Power et du Groupe Frère dans Pargesa Holding, GBL (et, à cette époque, Parfinance S.A.) et leurs filiales respectives désignées. Chaque groupe s'est engagé à ne pas acquérir, détenir ou aliéner d'autres participations, directement ou indirectement, dans les sociétés en cause (sauf par l'entremise de Parjointco), et chacun a consenti à l'autre groupe, sous réserve de certaines restrictions, pour la période de cinq ans suivant la fin de l'entente, un droit de préemption sur les participations dans Pargesa Holding et dans GBL qu'il envisagerait d'aliéner. L'entente initiale, signée en 1990, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2029 avec une

[cj] Veuillez vous reporter à la définition de la « Valeur de l'actif net présentée par GBL » à la rubrique intitulée « Autres mesures » qui figure dans la Partie A du rapport de gestion de Power, lequel peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR au www.sedar.com, définition qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

disposition prévoyant la possibilité de prolonger encore l'entente. En cas de défaut, les groupes doivent se soumettre à un pré-arbitrage en vue de le régler et, en cas d'échec, procéder à l'arbitrage. Des événements récents concernant la participation de Power dans GBL sont décrits à la rubrique intitulée « Développement général de l'activité - Faits importants au cours des trois dernières années – GBL ».

GBL – DESCRIPTION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre 2022, le portefeuille de GBL était principalement composé des placements suivants :

SOCIÉTÉS OUVERTES	
> Imerys SA – produits minéraux de spécialités industriels	> Umicore, NV/SA – technologie des matériaux et recyclage de métaux précieux
> SGS SA – solutions d'inspection, de vérification, de contrôle et de certification	> GEA Group AG – fournisseur d'équipement et de services de gestion de projets pour un vaste éventail d'industries de transformation, principalement dans les secteurs des aliments et des boissons
> adidas AG – conception, développement, fabrication et distribution d'articles de sport	> Ontex Group NV – fournisseur de solutions d'hygiène personnelle
> Pernod Ricard SA – vins et spiritueux	> Mowi ASA – producteur de saumon atlantique
> Holcim Ltd. – solutions et matériaux de construction, incluant ciment, granulats et béton	
SOCIÉTÉS FERMÉES	
> Groupe Webhelp – impartiteur de processus d'affaires spécialisé dans l'expérience client, les services de vente et de commercialisation, et les services de paiement	> Parques Reunidos Servicios Centrales, S.A. – exploitant de parcs de loisirs
> Canyon Bicycles GmbH – fabricant de vélos haut de gamme vendus directement aux consommateurs	> Affidea Groupe B.V. – fournisseur de services de diagnostic avancé et de soins à des patients externes
	> Sanoptis AG – fournisseur de services ophtalmologiques
	> Voodoo – concepteur et éditeur de jeux mobiles

Par l'entremise de GBL Capital (auparavant Sienna Capital) et de Sienna Investment Managers, GBL a étendu ses activités à la gestion d'actifs alternatifs et développe un portefeuille de placements alternatifs, composé notamment de placements dans des fonds gérés à l'externe et de placements conjoints directs dans des actions de sociétés fermées. Elle offre également une gamme complète de stratégies de placement par l'intermédiaire de ses gestionnaires de fonds externes.

4.2 Plateformes de placements dans des actifs alternatifs

Depuis le lancement du premier fonds Sagard en Europe en 2002, la Société a continué de développer des plateformes de placements dans des actifs alternatifs (les « plateformes de placement ») qui gèrent des portefeuilles pour le compte de la Société et d'investisseurs tiers dans plusieurs catégories d'actifs alternatifs dans trois régions principales : en Europe, en Amérique du Nord et en Chine. Les plateformes de placements dans des actifs alternatifs proposent des stratégies alternatives aux stratégies d'investissement à long terme traditionnelles. Ces dernières privilient généralement les investissements dans des actions cotées en bourse et des titres à revenu fixe, alors que les stratégies basées sur les actifs alternatifs incluent du capital de risque, des actions de sociétés fermées, des instruments de crédit privé, ainsi que des placements dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures.

SAGARD

Sagard a été fondée en complément des activités d'investissement mondiales de la Société. Elle est une société de gestion d'actifs alternatifs à stratégies multiples active dans les secteurs du capital de risque et de la croissance, des actions de sociétés fermées, des instruments de crédit privé, des redevances et de l'immobilier. Sagard exerce également des activités de gestion de patrimoine privé.

Capital de risque et croissance : La stratégie de Sagard en matière de capital de risque et de croissance inclut Portage Ventures, Portage Capital Solutions et Portage Fintech Acquisition Corporation. Portage Ventures est une stratégie mondiale d'investissement en capital de risque dans le secteur des technologies financières dont le mandat consiste à soutenir les entreprises qui innovent en matière de technologies financières dans les secteurs de l'assurance, du financement aux particuliers et aux PME et de la gestion de patrimoine et d'actifs, ainsi qu'aux entreprises faisant la promotion des technologies financières. Par l'entremise de Portage Ventures I, Portage Ventures II et Portage Ventures III, Portage

Ventures a investi dans plus de 90 sociétés et fonds d'investissement du secteur des technologies financières. En juillet 2022, Portage a annoncé le lancement de Portage Capital Solutions, un partenaire financier pour les entreprises des secteurs des technologies financières et des services financiers, qui vise à procurer à ces entreprises à un stade avancé des solutions et des ressources de financement par fonds propres flexibles et ciblera en général des investissements de plus de 50 M\$. Portage Capital Solutions a commencé à mobiliser des capitaux au cours du troisième trimestre de 2022. Portage Fintech Acquisition Corporation est une société d'acquisition à vocation spécifique axée sur les occasions en matière de technologies financières et de services financiers commanditée par PFTA I LP, un membre du même groupe que Sagard.

Actions de sociétés fermées : Sagard Private Equity Canada est une stratégie de placements privés dans le marché canadien des moyennes entreprises axée sur les services financiers et les services aux entreprises, ainsi que sur le secteur manufacturier. Sagard Midcap (auparavant Sagard Europe) est une stratégie de placement dans des actions de sociétés fermées européennes du marché intermédiaire qui investit dans les secteurs des services aux entreprises, des soins de santé, de l'alimentation et des produits de consommation ainsi que dans le secteur industriel. Sagard Midcap détient actuellement les trois fonds d'actions de sociétés fermées suivants : Sagard Midcap II, Sagard Midcap III et Sagard Midcap IV. Sagard NewGen, un fonds lancé en 2020, est une stratégie de placement axée sur les actions de sociétés fermées qui sont des chefs de file dans les secteurs des technologies et des soins de santé à forte croissance au sein du segment inférieur du marché intermédiaire, et dont la valeur des placements se situe généralement entre 10 M€ et 50 M€.

Crédit privé : Sagard Credit est une stratégie de prêt direct sans commanditaire axée sur les entreprises ouvertes et fermées du marché intermédiaire en Amérique du Nord. Elle fournit des solutions de financement par emprunt sur mesure couvrant la gamme complète des instruments de crédit liés aux prêts de premier et de deuxième rang, notamment sous forme de financement mezzanine et non garanti adapté aux besoins particuliers d'une entreprise. En octobre 2021, Sagard a annoncé le lancement d'une nouvelle stratégie de prêts directs de premier rang, Sagard Senior Lending, qui consent des prêts de premier rang à taux variable non parrainés à des sociétés ouvertes et fermées du marché intermédiaire pour les aider à financer leurs initiatives de croissance et d'autres initiatives stratégiques.

Redevances : Sagard Healthcare, un fonds lancé en 2019, est une stratégie d'investissement en redevances du secteur biopharmaceutique qui investit dans des redevances et des instruments de crédit adossés à des produits biopharmaceutiques approuvés et commercialisés, à des instruments diagnostiques et à des appareils médicaux.

Immobilier : Sagard a complété l'acquisition d'EverWest en novembre 2021 (comme plus amplement expliqué à la rubrique « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années - Plateformes de placements dans des actifs alternatifs »), une plateforme de services complets en placement immobilier qui exerce des activités d'acquisition, de développement, de gestion d'actifs et de gestion immobilière dans certains sous-marchés aux États-Unis.

Gestion privée de patrimoine : Sagard détenait indirectement, au 31 décembre 2022, une participation de 65 pour cent dans Grayhawk Investment Strategies Inc., une plateforme de gestion privée de patrimoine offrant aux familles canadiennes des solutions de placement indépendantes, sur mesure et centrées sur le client.

Les investissements de la Société dans Portage Ventures I, Portage Ventures II, Portage Ventures III, Sagard Placements Privés Canada, Sagard Midcap II, Sagard Midcap III, Sagard Midcap IV, Sagard NewGen, Sagard Credit Partners I, Sagard Credit Partners II et Sagard Healthcare, y compris ceux détenus par l'entremise de la Financière Power, sont gérés par Sagard.

Les investissements dans les technologies financières comprennent des placements de la Société, principalement détenus par l'entremise de la Financière Power, dans Portage Ventures I, Portage Ventures II, Portage Ventures III et Wealthsimple, une société de technologie financière qui offre une plateforme de placement en ligne. Au 31 décembre 2022, Portage Ventures I, la Financière Power et IGM détenaient collectivement, par l'intermédiaire d'une société en commandite contrôlée par la Financière Power, une participation non diluée de 54,3 pour cent dans Wealthsimple, représentant 56,5 pour cent des droits de vote et une participation entièrement diluée de 42,5 pour cent.

POWER SUSTAINABLE

Power Sustainable, une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société, est un gestionnaire de placements axé sur le développement durable dont les bureaux sont situés au Canada, en Chine et aux États-Unis. Power Sustainable investit dans des sociétés et des projets qui contribuent à la décarbonisation, au progrès social et à la croissance responsable, des priorités communes au sein de son réseau mondial de clients, de propriétaires d'actifs, de partenaires et d'employés. Power Sustainable comprend actuellement trois plateformes de placement : Power Sustainable China, Power Sustainable Infrastructure énergétique et Power Sustainable Lios.

Power Sustainable China investit dans les marchés des titres de sociétés ouvertes en Chine continentale et vise à fournir des rendements assortis de faibles niveaux de volatilité. Power Sustainable China gère des fonds d'investissement en Chine et détient un permis de gestionnaire

de fonds privés pour les investisseurs chinois locaux. Power Sustainable China gère également le capital de la Société qui est investi dans les marchés des titres de sociétés ouvertes en Chine continentale grâce à un permis d'investisseur institutionnel étranger admissible et par l'intermédiaire du programme Hong Kong Stock Connect.

Power Sustainable Infrastructure énergétique (« Power Sustainable Energy ») exploite une plateforme d'énergie renouvelable de premier plan en Amérique du Nord totalisant 1,8 GW d'actifs d'énergie destinée aux services publics et à la distribution, incluant des actifs de 546 MW en cours de construction et des actifs de 346 MW dans des projets dont le développement est avancé au 31 décembre 2022. Power Sustainable Energy gère activement les placements par l'entremise du PPSIE et au moyen de participations directes.

Power Sustainable Lios est une plateforme de placements privés nord-américaine spécialisée dans l'agroalimentaire qui soutient la transformation durable de notre système alimentaire. Power Sustainable Lios investit dans des entreprises de taille moyenne axées sur la croissance au sein de la chaîne de valeur alimentaire en Amérique du Nord pour favoriser des changements positifs et durables. Voir également la rubrique « Développement général de l'activité — Faits importants au cours des trois dernières années — Plateformes de placements dans des actifs alternatifs ».

Au 31 décembre 2022, la Société et Great-West Lifeco détenaient une participation de 39,4 pour cent et de 14,9 pour cent, respectivement, dans le PPSIE.

ENTREPRISES AUTONOMES

La Société détient également des participations dans certaines entreprises autonomes qui sont gérées de manière à créer et à réaliser de la valeur au fil du temps.

Au 31 décembre 2022, par l'entremise de Sagard, la Société détenait une participation de 42,6 pour cent et de 50 pour cent des droits de vote dans Peak Achievement Athletics Inc., une société qui conçoit, fabrique et commercialise des articles et des vêtements de sport pour le hockey sur glace et la crosse sous des marques emblématiques incluant Bauer, et 50,0 pour cent des droits de vote de cette société.

Par l'entremise de Capitaux durables Power Inc., la Société détenait au 31 décembre 2022 : une participation donnant le contrôle de 49,6 pour cent dans LMPG Inc., une société qui se spécialise dans la conception, le développement et la fabrication d'une large gamme de solutions DEL de catégorie de spécifications durables et de haute performance pour des environnements commerciaux, institutionnels et urbains; et une participation de 35,4 pour cent dans Lion, un fabricant innovant de véhicules zéro émission qui conçoit, fabrique des camions urbains commerciaux de classes 5 à 8 et des autobus et des minibus 100 pour cent électriques pour les secteurs du transport scolaire, du transport adapté et du transport en commun. Des événements récents concernant la participation de Power Sustainable dans Lion sont décrits à la rubrique « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années – Plateformes de placements dans des actifs alternatifs ».

4.3 ChinaAMC

Fondée en 1998 comme l'une des premières sociétés de gestion de fonds en Chine, ChinaAMC s'est taillée et maintient une position de chef de file dans le secteur chinois de la gestion d'actifs. L'actif géré total de ChinaAMC, excluant l'actif géré des filiales, s'élevait à 1 722 milliards de RMB¥ (338 G\$ CA) au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, la Société et IGM détenaient chacune une participation de 13,9 pour cent dans ChinaAMC. Le 12 janvier 2023, la Société a vendu sa participation de 13,9 pour cent dans ChinaAMC à Placements Mackenzie, une filiale en propriété exclusive indirecte d'IGM, pour une contrepartie totale de 1,15 G\$ en espèces (comme il est expliqué plus en détail à la rubrique « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années - ChinaAMC »). Immédiatement après la clôture de l'opération, la participation d'IGM dans ChinaAMC s'établissait à 27,8 pour cent, et la Société a cessé d'être propriétaire de participations directes dans ChinaAMC.

Rubrique 5 Durabilité

Power reconnaît que la gestion efficace des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut avoir une incidence positive sur la rentabilité de la Société, sur son rendement à long terme et sur sa capacité à générer de la valeur d'une façon durable.

Power a mis en place plusieurs politiques d'entreprise qui énoncent ses engagements envers les enjeux ESG et leur gestion, notamment la conduite des affaires et la déontologie, la lutte contre la corruption, les droits de la personne, un environnement de travail respectueux et inclusif, la diversité, l'approvisionnement responsable, la confidentialité et la sécurité des données, la responsabilité environnementale, les activités de lobbyisme et les contributions politiques. Par l'intermédiaire de son code de conduite à l'intention des tiers, la Société étend aussi ces engagements aux tiers avec lesquels elle fait affaire. Power est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU) depuis 2014.

Power s'est engagée à fournir de l'information transparente au sujet des facteurs ESG. Sur une base annuelle, une mise à jour de son site Web consacré à la durabilité (www.powercorporationdurabilite.com) est effectuée. Power participe également au questionnaire sur les changements climatiques du CDP (auparavant le Carbon Disclosure Project) depuis 2012 et a obtenu la note de A- (Leadership) en 2022.

L'approche de Power en matière d'investissement communautaire comprend la contribution qu'elle apporte à de nombreux organismes sous forme de dons et d'investissements d'entreprise, et du soutien qu'elle accorde à des projets de bénévolat auxquels ses employés participent. Power a mis sur pied un microsite relatif à son investissement communautaire (www.powercorporationcommunity.com/fr) afin de mettre en lumière certains des organismes qu'elle soutient et l'impact positif qui en découle.

En tant qu'actionnaire actif à long terme, Power entretient un dialogue avec les sociétés dans lesquelles elle investit afin de s'assurer que celles-ci continuent d'être gérées conformément à sa philosophie de gestion responsable. La Société est fière des réalisations de ses sociétés en exploitation cotées en bourse et de ses plateformes de placements dans des actifs alternatifs, qui sont toutes signataires des Principes pour l'investissement responsable, directement ou par l'intermédiaire de leurs sociétés en exploitation. Great-West Lifeco, IGM et GBL, ainsi que plusieurs sociétés faisant partie de leurs portefeuilles, soutiennent également le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Des renseignements supplémentaires sur l'approche respective de Great-West Lifeco, d'IGM et de GBL en matière ESG se trouvent sur les sites Web respectifs de ces sociétés.

Rubrique 6 Facteurs de risque

Un placement dans les titres de la Société (et dans ceux de ses filiales ouvertes, y compris la Financière Power) de même que les activités de ces émetteurs comporte certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-après et d'autres risques présentés ailleurs dans la présente notice annuelle, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir. La description suivante des risques applicables à la Société s'applique également à la Financière Power et à ses titres en circulation, mais elle ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Son principal actif est sa propriété de la totalité des actions ordinaires de la Financière Power émises et en circulation et, par conséquent, le contrôle indirect de Great-West Lifeco et d'IGM. De plus, Power détient indirectement une participation de 50 pour cent dans Parjointco, qui détient elle-même une participation indirecte dans GBL. Par conséquent, la Société est exposée aux risques liés au fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés en exploitation et à d'autres investissements. Les risques associés au fait d'investir dans Great-West Lifeco sont décrits et mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Great-West Lifeco, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées par renvoi dans les présentes, et les risques associés au fait d'investir dans IGM sont mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle d'IGM, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées par renvoi dans les présentes.

Le cours des actions de la Société et de ses filiales peut être volatil et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs indépendants de la volonté de Power et de ses filiales concernées, notamment par suite de la pandémie de COVID-19 et de tensions géopolitiques. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur Power et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Les marchés des capitaux ont connu de temps à autre d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance en matière d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des charges pour perte de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de Power pourrait en subir les conséquences. Il n'existe pas non plus de marché pour la négociation des débentures de la Société, et il est très peu probable qu'un tel marché se développe. Par conséquent, il est possible que les porteurs de débentures ne soient pas en mesure de liquider leurs débentures en temps opportun, ni même de les liquider. Tandis que les actions privilégiées participantes sont inscrites à des fins de négociation à la TSX, le « flottant » dans ces titres peut avoir une incidence négative sur le cours et la liquidité de ces titres. Par conséquent, rien ne garantit un marché actif pour la négociation des actions privilégiées participantes et les porteurs de ces titres pourraient ne pas pouvoir se départir de leur investissement en temps opportun ou sans subir une incidence importante sur le cours de ces titres.

La capacité de Power, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales et de ses autres placements, ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes aux actionnaires de Power dépend de la performance opérationnelle, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des filiales de Power et des sociétés qui ont des liens avec Power, ainsi que de leur capacité à verser des dividendes. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de Power sont assujettis à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation, ou à des attentes réglementaires qui pourraient par ailleurs limiter le versement de dividendes. Les exigences imposées par les organismes de réglementation dans un territoire donné peuvent varier de temps à autre et, par conséquent, avoir une incidence sur la capacité de la filiale en exploitation à verser des dividendes.

La capacité de Power à trouver du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de Power et de ses filiales. Bien que la Société ait été en mesure d'avoir accès à des liquidités sur les marchés des capitaux par le passé, rien ne garantit qu'il en sera de même dans l'avenir. L'incapacité de Power à réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur les activités, les perspectives, la capacité à verser des dividendes, la situation financière, les occasions d'amélioration ou les acquisitions de Power.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang de la Société n'ont aucun droit de vote dans la Société, sauf dans certaines circonstances limitées, conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives à ces titres.

La Société peut choisir de racheter les actions privilégiées de premier rang de la Société de temps à autre, notamment lorsque les taux d'intérêt en vigueur sont inférieurs aux rendements offerts par les actions privilégiées de premier rang en question, et il se pourrait que les investisseurs ne soient pas en mesure de réinvestir le produit du rachat dans un placement comparable.

La majorité des voix rattachées aux titres comportant droit de vote de la Société sont indirectement contrôlées par la Fiducie familiale résiduaire Desmarais et, par conséquent, certaines opérations ou autres mesures qui exigent l'approbation de la majorité ou de la majorité qualifiée des voix exprimées par tous les actionnaires votant ensemble, ou des porteurs des actions privilégiées participantes en tant que catégorie, ne peuvent être réalisées sans l'approbation de l'actionnaire détenant le contrôle. Si la Société devait cesser d'être une société contrôlée, elle pourrait être exposée à des risques qui s'appliquent généralement à des sociétés ouvertes non contrôlées, mais auxquels la Société n'a pas été exposée par le passé.

Les hostilités militaires qui se poursuivent en Ukraine, de même que les défis économiques dans le reste du monde, en particulier en ce qui a trait aux relations commerciales, aux pressions inflationnistes et à la volatilité des flux de capitaux internationaux dans les grandes économies contribuent à rendre la conjoncture économique difficile. La croissance économique a ralenti dans l'ensemble des régions au cours de l'année, ce qui reflète les tensions commerciales, les efforts des banques centrales pour contrer l'inflation et les perturbations continues sur le marché du travail et au sein des chaînes d'approvisionnement. La Société surveille étroitement les conséquences potentielles que ce contexte pourrait avoir sur sa situation financière. La nature diversifiée des filiales en exploitation de la Société, de leurs modèles d'affaires et des marchés qu'elles desservent continue à atténuer les risques posés par l'incertitude mondiale actuelle.

La durée de la pandémie de COVID-19 et l'ampleur de ses répercussions demeurent inconnues pour l'instant. La distribution des vaccins a donné lieu à un assouplissement des restrictions dans plusieurs économies, mais la pandémie de COVID-19 continue de perturber d'importantes chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, entraînant des pressions économiques constantes. Bien que les conditions se soient stabilisées, de nombreux facteurs continuent d'alimenter l'incertitude économique, notamment le déploiement et l'efficacité des vaccins, l'émergence de nouveaux variants de la COVID-19 ainsi que la durabilité et l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société sont fournis dans la rubrique intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion de Power, rubrique qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rubrique 7 Description du capital-actions

7.1 Power

GÉNÉRALITÉS

Le capital autorisé de Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées participantes et d'un nombre illimité d'actions comportant des droits de vote limités. Au 16 mars 2023, étaient émises et en circulation :

Catégorie d'actions	Nombre d'actions émises et en circulation
Actions non participantes	
Actions privilégiées de premier rang	
Série A	6 000 000
Série B	8 000 000
Série C	6 000 000
Série D	10 000 000
Série G	8 000 000
Actions participantes	
Actions privilégiées participantes	54 860 866
Actions comportant des droits de vote limités	611 476 233

Les dividendes sur les actions comportant des droits de vote limités, les actions privilégiées participantes et les actions privilégiées de premier rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration.

Le texte suivant est un sommaire des composantes du capital de la Société. Pour obtenir une description complète de toutes les modalités et conditions du capital de la Société, il y a lieu de se reporter aux statuts de la Société, qui peuvent être consultés sur le site Web de la Société à www.powercorporation.com et sont déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

ACTIONS COMPORTANT DES DROITS DE VOTE LIMITÉS

Chaque action comportant des droits de vote limités accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées participantes et des actions privilégiées de premier rang, chaque action comportant des droits de vote limités accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions comportant des droits de vote limités au reliquat des biens de la Société à la dissolution de Power. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions comportant des droits de vote limités, émettre des actions privilégiées participantes, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en

actions, le nombre total d'actions comportant des droits de vote limités qui correspond à 8½ fois le nombre d'actions privilégiées participantes qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action pour lequel les actions privilégiées participantes seront émises. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions comportant des droits de vote limités.

Au 16 mars 2023, les actions comportant des droits de vote limités représentaient 52,71 pour cent du total des droits de vote rattachés aux titres comportant des droits de vote en circulation de Power.

Les statuts de Power ne prévoient aucun droit ni aucune disposition applicable aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités lorsqu'une offre publique d'achat visant les actions privilégiées participantes est faite.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES PARTICIPANTES

Chaque action privilégiée participante accorde à son porteur dix voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions privilégiées participantes n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, chaque action privilégiée participante accorde le droit au porteur de recevoir un dividende non cumulatif de 0,00938 \$ par année avant que des dividendes ne soient versés sur les actions comportant des droits de vote limités et également le droit de participer, à chacun sa part, avec les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités à tous dividendes qui peuvent être versés sur les actions comportant des droits de vote limités après le versement d'un dividende de 0,00938 \$ par année sur les actions comportant des droits de vote limités. À la dissolution ou à la liquidation, en totalité ou en partie, de Power ou à une distribution du capital aux fins de liquider les affaires de Power, les porteurs d'actions privilégiées participantes, sous réserve des

droits prioritaires des porteurs des actions privilégiées de premier rang et en priorité sur les porteurs des actions comportant des droits de vote limités ou de toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées participantes, ont le droit de recevoir la somme de 0,42188 \$ par action majorée des dividendes déclarés et non versés, mais n'ont droit à aucune quote-part des actifs ou des fonds résiduels de la Société à la dissolution ou à la liquidation. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions privilégiées participantes, émettre des actions comportant des droits de vote limités, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions privilégiées participantes le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions privilégiées participantes qui correspond à 12,0 pour cent du nombre d'actions comportant des droits de vote limités qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action pour lequel les actions comportant des droits de vote limités seront émises. Les actions privilégiées participantes ne comportent pas de droit de rachat au gré de l'émetteur ou du porteur.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilégiés, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les porteurs des actions privilégiées de premier rang de chaque série alors en circulation ont le droit de recevoir la totalité des dividendes courus et demeurant impayés majorée de toute prime, le cas échéant, le tout avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées participantes, d'actions comportant des droits de vote limités ou de toutes autres actions de Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série.

En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider, volontairement ou non, ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de Power et des porteurs d'actions de Power de rang supérieur aux séries A, B, C, D et G des actions privilégiées de premier rang (au présent paragraphe, les « actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif »), les porteurs d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang à dividende non cumulatif, majorée des dividendes déclarés et non versés avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées participantes, d'actions comportant des droits de vote limités ou d'actions d'une autre catégorie de Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif.

Le tableau suivant présente, pour chaque série d'actions privilégiées de premier rang, le dividende trimestriel payable aux porteurs d'actions privilégiées de premier rang ainsi que le prix de rachat actuel (et futur, s'il y a lieu) de chaque série. Chaque série d'actions privilégiées de premier rang a un rang égal aux autres actions privilégiées de premier rang.

	Dividende annuel non cumulatif fixe (payable trimestriellement)	Prix de rachat ^[1] (plus les dividendes déclarés et non versés)
Actions privilégiées de premier rang		
Série A	5,60 %	25,00 \$
Série B	5,35 %	25,00 \$
Série C	5,80 %	25,00 \$
Série D	5,00 %	25,00 \$
Série G	5,60 %	25,00 \$

[1] Toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang peuvent être rachetées en totalité ou en partie.

7.2 Financière Power

GÉNÉRALITÉS

Le capital autorisé de la Financière Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A. Au 16 mars 2023, étaient émises et en circulation :

Catégorie d'actions	Nombre d'actions émises et en circulation
Actions privilégiées de premier rang	
Série A	4 000 000
Série D	6 000 000
Série E	8 000 000
Série F	6 000 000
Série H	6 000 000
Série K	10 000 000
Série L	8 000 000
Série O	6 000 000
Série P	9 657 516
Série Q	1 542 484
Série R	10 000 000
Série S	12 000 000
Série T	8 000 000
Série V	10 000 000
Série 23	8 000 000
Actions privilégiées de troisième rang	175 000 000
Actions ordinaires	679 161 284

Il n'y a pas d'actions ordinaires de catégorie A ni d'actions privilégiées de second rang émises et en circulation.

Les dividendes sur les actions ordinaires, sur les actions ordinaires de catégorie A, sur les actions privilégiées de premier rang, sur les actions privilégiées de second rang et sur les actions privilégiées de troisième rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Financière Power.

Par suite de la réalisation de la réorganisation et en date des présentes, Power est propriétaire véritable de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power. Au

31 décembre 2022 et en date des présentes, Power est également propriétaire véritable de la totalité des actions privilégiées de troisième rang émises et en circulation de la Financière Power.

Le texte suivant est un sommaire des composantes du capital-actions de la Financière Power. Pour obtenir une description complète de toutes les modalités et conditions du capital-actions de la Financière Power, il y a lieu de se reporter aux statuts de la Financière Power, qui peuvent être consultés sur le site Web de la Financière Power à www.powerfinancial.com et sont déposés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

ACTIONS ORDINAIRES DE LA FINANCIÈRE POWER

Chaque action ordinaire accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions ordinaires n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées de premier rang, des actions privilégiées de second rang et des actions privilégiées de troisième rang, chaque action ordinaire accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action

et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions ordinaires (le cas échéant) et tous les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A (le cas échéant) au reliquat de l'actif de la Financière Power en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions ordinaires. Toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power sont détenues par la Société.

ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE A DE LA FINANCIÈRE POWER

Chaque action ordinaire de catégorie A accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées de premier rang, des actions privilégiées de second rang et des actions privilégiées de troisième rang, chaque action ordinaire de catégorie A accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de

participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions ordinaires de catégorie A (le cas échéant) et tous les porteurs d'actions ordinaires (le cas échéant) au reliquat de l'actif de la Financière Power en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires. Chaque porteur d'actions ordinaires de catégorie A a le droit de convertir ses actions en actions ordinaires. Aucun droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions ordinaires de catégorie A.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG DE LA FINANCIÈRE POWER

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, priviléges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Financière Power désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de premier rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de premier rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées de second rang, aux actions privilégiées de troisième rang, aux actions ordinaires, aux actions ordinaires de catégorie A et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang n'ont pas le droit de voter séparément en

tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA.

En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de la Financière Power et des porteurs d'actions de la Financière Power de rang supérieur aux actions privilégiées de premier rang, les porteurs des actions privilégiées de premier rang ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang, majorée des dividendes déclarés et non versés, avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de la Financière Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées de deuxième rang, d'actions privilégiées de troisième rang, d'actions ordinaires, d'actions ordinaires de catégorie A ou d'actions de toute autre catégorie de la Financière Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang.

Le tableau suivant présente, pour chaque série d'actions privilégiées de premier rang, le dividende trimestriel payable aux porteurs d'actions privilégiées de premier rang ainsi que le prix de rachat actuel (et futur, s'il y a lieu) de chaque série. Chaque série d'actions privilégiées de premier rang a un rang égal aux autres actions privilégiées de premier rang.

Actions privilégiées de premier rang	Dividende à taux variable	Dividende annuel non cumulatif fixe (payable trimestriellement)	Prix de rachat ^[1] (plus les dividendes déclarés et non versés)	Droits de conversion
Série A	Cumulatif, un quart de 70,0 % du taux préférentiel ^[2] , payable trimestriellement	–	25,00 \$	–
Série D	–	5,50 %	25,00 \$	–
Série E	–	5,25 %	25,00 \$	–
Série F	–	5,90 %	25,00 \$	–
Série H	–	5,75 %	25,00 \$	–
Série K	–	4,95 %	25,00 \$	–
Série L	–	5,10 %	25,00 \$	–
Série O	–	5,80 %	25,00 \$	–
Série P	–	1,998 % ^[3]	25,00 \$ le 31 janvier 2026 et le 31 janvier à chaque cinq ans par la suite	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série Q le 31 janvier 2026 ^[4]
Série Q	Dividende annuel non cumulatif, payable trimestriellement, égal au produit de 25,00 \$ et du taux de dividende trimestriel variable ^[5]	–	Après le 31 janvier 2016, pour les prix de rachat indiqués à la note [6] ci-dessous	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série P le 31 janvier 2026 ^[4]
Série R	–	5,50 %	25,00 \$	–
Série S	–	4,80 %	25,00 \$	–
Série T	–	4,215 % ^[3]	25,00 \$ le 31 janvier 2024 et le 31 janvier à chaque cinq ans par la suite	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série U le 31 janvier 2024 ^[4]
Série U	Dividende annuel non cumulatif, payable trimestriellement, égal au produit de 25,00 \$ et du taux de dividende trimestriel variable ^[5]	–	Après le 31 janvier 2024, pour les prix de rachat indiqués à la note [6] ci-dessous	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série T le 31 janvier 2029 ^[4]
Série V	–	5,15 %	26,00 \$ à compter du 31 juillet 2022 25,75 \$ à compter du 31 juillet 2023 25,50 \$ à compter du 31 juillet 2024 25,25 \$ à compter du 31 juillet 2025 25,00 \$ à compter du 31 juillet 2026	–
Série 23	–	4,50 %	26,00 \$ à compter du 31 janvier 2027 25,75 \$ à compter du 31 janvier 2028 25,50 \$ à compter du 31 janvier 2029 25,25 \$ à compter du 31 janvier 2030 25,00 \$ à compter du 31 janvier 2031	–

- [1] Toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang peuvent être rachetées en totalité ou en partie.
- [2] Taux préférentiel signifie, pour toute période de dividende trimestriel, la moyenne arithmétique des taux d'intérêt préférentiel affichés par deux banques de référence en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois qui prend fin le dernier jour du mois civil précédent immédiatement le premier jour du mois civil précédent le mois de la date de versement des dividendes applicable à l'égard de laquelle le calcul est fait et le « taux d'intérêt préférentiel » est le taux de référence affiché par ces deux banques pour établir les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux en dollars canadiens effectués à des emprunteurs commerciaux de premier ordre au Canada.
- [3] Au cours (i) de la période commençant le 31 janvier 2021 et se terminant le 31 janvier 2026, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) de la période commençant le 31 janvier 2019 et se terminant le 31 janvier 2024, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série T. Par la suite, au cours des « périodes de taux fixe ultérieures » (soit, pour la période commençant et incluant (i) le 31 janvier 2026, exclusivement, et se terminant le 31 janvier 2031, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) le 31 janvier 2024, exclusivement, et se terminant le 31 janvier 2029, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série T et, dans chaque cas, pour chaque période de taux fixe ultérieure suivante, la période commençant le jour qui suit immédiatement la fin de la période de taux fixe ultérieure immédiatement précédente et se terminant le 31 janvier de la cinquième année, exclusivement, par la suite), le dividende privilégié non cumulatif fixe correspond au produit de 25,00 \$ et du taux d'intérêt égal à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la « date de calcul du taux fixe » applicable (soit, pour toute période de taux fixe ultérieure, le 30^e jour qui précède le premier jour de la période de taux fixe ultérieure applicable) et de : (i) 1,60 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) 2,37 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série T, payables trimestriellement.
- [4] Et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, dans chaque cas sous réserve du droit de la Financière Power de racheter la totalité des actions de cette série d'actions privilégiées de premier rang et d'autres conditions.
- [5] Le taux de dividende trimestriel variable signifie, pour toute « période de taux variable trimestrielle » (soit (i) la période commençant le 31 janvier 2023, exclusivement, et se terminant le 30 avril 2023, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série Q ou (ii) la période commençant le 31 janvier 2024, exclusivement, et se terminant le 30 avril 2024, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série U et, dans chaque cas par la suite, la période commençant le jour, exclusivement, qui suit immédiatement la fin de la période de taux variable trimestrielle immédiatement précédente et se terminant à la prochaine « date de début du trimestre » suivant, exclusivement (soit le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année)), le taux d'intérêt correspondant à la somme du taux des bons du Trésor à la « date de calcul du taux variable » applicable (soit, pour toute période de taux variable trimestrielle, le 30^e jour qui précède le premier jour de cette période de taux variable trimestrielle) et de (i) 1,60 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série Q et (ii) 2,37 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série U. Aucune action privilégiée de premier rang, série U n'est émise et en circulation.
- [6] En contrepartie de (A) 25,00 \$ par action, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat, exclusivement, dans le cas des rachats : (i) le 31 janvier 2026 pour les actions privilégiées de premier rang, série Q ou (ii) le 31 janvier 2029 pour les actions privilégiées de premier rang, série U, et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, ou de (B) 25,50 \$, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat, exclusivement, dans le cas des rachats effectués à toute autre date postérieure : (i) au 31 janvier 2016 pour les actions privilégiées de premier rang, série Q ou (ii) au 31 janvier 2024 pour les actions privilégiées de premier rang, série U.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE DEUXIÈME RANG DE LA FINANCIÈRE POWER

Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, priviléges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Financière Power désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de second rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de second rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées de troisième rang, aux actions ordinaires, aux actions ordinaires de catégorie A et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de second rang, mais

un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de second rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de second rang de cette série. Les porteurs d'actions privilégiées de deuxième rang n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Aucune action privilégiée de second rang n'est émise et en circulation.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE TROISIÈME RANG DE LA FINANCIÈRE POWER

Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de troisième rang ont un rang supérieur aux actions ordinaires et aux actions ordinaires de catégorie A et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de troisième rang, mais un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang et aux actions privilégiées de deuxième rang. Les porteurs d'actions privilégiées de troisième rang n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf si la loi l'exige. Les porteurs d'actions privilégiées de troisième rang n'ont pas

le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA.

Les actions privilégiées de troisième rang donnent droit à un dividende en espèces non cumulatif au taux fixe de 0,03 \$ par action chaque exercice, lorsque le conseil d'administration de la Financière Power en déclare. La Financière Power a le droit de racheter, et les porteurs d'actions privilégiées de troisième rang ont le droit d'obliger la Financière Power à racheter, les actions privilégiées de troisième rang, en totalité ou en partie, en contrepartie de 1,00 \$ en espèces par action, plus les dividendes déclarés et non versés.

Rubrique 8 Notations

Le tableau suivant présente les notations accordées à la Société et à la Financière Power et à leurs titres en circulation au 16 mars 2023.

	DBRS Morningstar (« DBRS »)	Standard & Poor's (« S&P »)
Power		
Notation d'émetteur	A	A+
Débentures à 8,57 % échéant le 22 avril 2039	A	A+
Débentures à 4,81 % échéant le 31 janvier 2047	A	A+
Débentures à 4,455 % échéant le 27 juillet 2048	A	A+
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	Pfd-2	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale -
Financière Power		
Notation d'émetteur	A (élévé)	A+
Débentures à 6,9 % échéant le 11 mars 2033	A (élévé)	A+
Actions privilégiées :		
à dividende cumulatif	Pfd-2 (élévé)	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale
à dividende non cumulatif	Pfd-2 (élévé)	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale

DBRS a attribué une tendance stable aux notations de la Société et de la Financière Power ainsi que de leurs titres en circulation respectifs et S&P, une perspective stable.

Les notations de crédit visent à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur de titres et indiquent la probabilité que les paiements requis soient faits ainsi que la capacité d'une entité de remplir ses obligations conformément aux modalités de chaque obligation. Les descriptions des catégories de notations de chacune des agences de notation présentées ci-après proviennent de leurs sites Web respectifs. Ces notations ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir les titres d'une société et ne tiennent pas compte de leur cours ni d'autres facteurs qui pourraient permettre d'établir si un titre donné convient à un investisseur en particulier. De plus, les notations pourraient ne pas tenir compte de l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres et du fait que les agences de notation peuvent réviser ces notations ou les retirer à tout moment.

La Société et la Financière Power ont chacune versé des honoraires de notation usuels à S&P et à DBRS dans le cadre des notations susmentionnées.

DBRS

De façon générale, les notations de DBRS sont des avis qui reflètent la solvabilité d'un émetteur, d'un titre ou d'une obligation.

L'analyse en vue de la notation de sociétés par DBRS débute par une évaluation de la solvabilité fondamentale de l'émetteur, qui se reflète dans une notation d'émetteur. Les notations d'émetteurs visent la solvabilité globale de l'émetteur et, contrairement aux notations de titres ou de catégories de titres individuelles, elles sont fondées sur l'entité elle-même, sans qu'il soit tenu compte des titres ou du rang. Les notations qui s'appliquent à des titres réels peuvent être supérieures, inférieures ou égales à la notation d'émetteur pour une entité donnée.

Les notations attribuées aux titres par DBRS sont des avis fondés sur des mesures prospectives qui évaluent la capacité et la volonté d'un émetteur de faire des paiements dans les délais impartis sur des obligations en cours (que ce soit de capital, d'intérêt, de dividendes ou de distributions) compte tenu des conditions d'une obligation.

L'échelle de notation de DBRS pour la dette à long terme procure un avis du risque de défaut, soit le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur, et sur le rang relatif des créances.

L'échelle de notation de DBRS pour les actions privilégiées est utilisée sur le marché des valeurs mobilières du Canada et sert à donner une indication du risque qu'un émetteur ne respecte pas intégralement ses obligations dans les délais, tant pour les dividendes que pour le capital. Chaque notation de DBRS est fondée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur.

La plupart des catégories de notation sont marquées par les sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence de la désignation « haut » ou « bas » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. De façon générale, l'avis de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice elle-même, mais peut également tenir compte des perspectives de l'industrie ou des industries dans lesquelles l'entité émettrice fait affaire.

DBRS attribue habituellement des notations d'émetteur sur une base à long terme, à l'aide de son échelle de notation pour la dette à long terme. DBRS a attribué à la Société la notation d'émetteur de A. La notation de A attribuée aux débentures de la Société correspond à la sixième notation la plus élevée des 26 notations utilisées par DBRS pour les dettes à long terme. DBRS a attribué à la Financière Power la notation d'émetteur de A (élévé). La notation de A (élévé) attribuée aux débentures de la Financière Power correspond à la cinquième notation la plus élevée des 26 notations utilisées par DBRS pour les dettes à long terme. Une dette à long terme notée A par DBRS offre une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais moindre que celle d'entités ayant une notation de AA. Les entités de cette catégorie peuvent être vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs négatifs en question sont considérés comme gérables.

La notation Pfd-2 attribuée aux actions privilégiées de la Société correspond à la cinquième notation la plus élevée des 16 notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. La notation Pfd-2 (élévé) attribuée aux actions privilégiées de la Financière Power correspond à la quatrième notation la plus élevée des 16 notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-2 (élévé) ou Pfd-2 ont une bonne qualité de crédit et la protection des dividendes et du capital est encore importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés ayant obtenu la notation Pfd-1. En règle générale, la notation Pfd-2 correspond à des émetteurs dont les obligations de premier rang ont une notation dans la catégorie A.

S&P

Une notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P constitue un avis actuel sur la capacité financière globale d'un débiteur (solvabilité) de s'acquitter de ses obligations financières et est axée sur l'aptitude et la volonté du débiteur à honorer ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles. Elle ne s'applique pas à une obligation financière donnée, puisqu'elle ne tient pas compte de la nature et des dispositions de l'obligation, de sa situation en matière de faillite ou de liquidation, des préférences prévues par la loi ou du caractère légal ou opposable de l'obligation.

Par opposition, une notation d'une émission se rapporte à une obligation financière donnée, à des obligations financières d'une catégorie donnée ou à un programme financier donné. La notation attribuée à une émission donnée peut refléter des ajustements positifs ou négatifs relativement à la notation d'émetteur en ce qui a trait à (i) la présence d'une garantie, (ii) une subordination explicite ou (iii) tout autre facteur qui touche la priorité de paiement, le recouvrement prévu ou la stabilité de crédit de l'émission en question.

Étant donné qu'on ne peut prédire l'avenir, l'attribution de notations de crédit n'est pas une science exacte et, pour cette raison, les avis sur les notations de S&P ne visent pas à constituer des garanties de qualité du crédit ou des mesures exactes de la probabilité qu'un émetteur particulier ou un titre donné ne fera pas défaut. Les notations expriment plutôt des avis relatifs sur la qualité de crédit d'un émetteur ou la qualité de crédit d'une émission donnée, de la plus forte à la plus faible, au sein d'un univers de risque de crédit.

La plupart des notations peuvent être modifiées par l'ajout de plus (+) ou moins (-) afin d'indiquer la position relative à l'intérieur des grandes catégories de lettres de notation. Les perspectives accompagnant une notation de S&P évaluent la direction potentielle d'une note de crédit à long terme sur le moyen terme (habituellement six mois à deux ans). Pour établir les perspectives d'une notation, les modifications des conditions économiques et/ou des conditions commerciales fondamentales sont considérées. Une perspective n'est pas nécessairement un signe précurseur d'une modification de la notation ni d'une mesure de surveillance du crédit à l'avenir.

Une notation d'émetteur attribuée par S&P reflète, en règle générale, l'aptitude et la volonté de l'émetteur d'honorer ses obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté. S&P a attribué à la Société et à la Financière Power la notation d'émetteur de A+. La notation de A+ attribuée aux débentures de la Société et de la Financière Power est la cinquième notation la plus élevée des 22 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation des émissions à long terme. Une débenture à long terme notée A+ est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

L'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P est utile aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires sur les marchés financiers canadiens car elle indique les notations attribuées aux actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation globaux) sous forme de symboles qui sont utilisés activement sur le marché canadien depuis plusieurs années. Une note sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P constitue un avis prospectif sur la solvabilité d'un débiteur relativement à une obligation spécifique se rattachant à des actions privilégiées émises sur le marché canadien par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur ce marché. Il existe une corrélation directe entre les notations spécifiques assignées sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et les différents niveaux de notation de l'échelle de notation mondiale de S&P. L'échelle de notation canadienne est entièrement établie par l'échelle de notation mondiale applicable et aucun autre critère d'analyse n'entre dans l'établissement des notations sur l'échelle canadienne. S&P a l'habitude de présenter la notation d'une action privilégiée d'un émetteur tant sur l'échelle mondiale que sur l'échelle canadienne lorsqu'elle indique les notations d'un émetteur donné.

La notation P-1 (bas) accordée aux actions privilégiées de la Société et de la Financière Power sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P correspond à la notation A- sur l'échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées de S&P. La notation P-1 (bas) correspond à la troisième notation la plus élevée des 18 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et la notation A- occupe le cinquième rang des 20 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées. Une action privilégiée notée A- est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs à l'obligation.

Rubrique 9 Dividendes

9.1 Power

Les dividendes en espèces déclarés par action au cours des trois dernières années pour chaque catégorie d'actions de la Société en circulation au 31 décembre 2022 ont été les suivants^[1] :

(en dollars)	2022	2021	2020
Actions comportant des droits de vote limités (POW)	1,9800	1,8375	1,7900
Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	1,9800	1,8375	1,7900
Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	1,4000	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	1,3375	1,3375	1,3375
Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PRC)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PRD)	1,2500	1,2500	1,2500
Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PRG)	1,4000	1,4000	1,4000

[1] Le 15 janvier 2022, la Société a racheté la totalité de ses 86 100 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, série 1986 (POW.PR.F). Les dividendes en espèces déclarés par action en 2022, en 2021 et en 2020 pour les actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, série 1986 ont été de néant, de 0,8576 \$ et de 1,0124 \$, respectivement.

La Société a pour pratique actuelle de verser trimestriellement des dividendes aux porteurs d'actions privilégiées participantes et d'actions à droits de vote limités. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

Le tableau suivant décrit les augmentations des dividendes trimestriels sur les actions comportant des droits de vote limités de la Société au cours des trois dernières années :

Date de l'annonce	Montant de l'augmentation trimestrielle	Date de prise d'effet
18 mars 2020	10,5 pour cent (de 0,4050 \$ par action à 0,4475 \$ par action)	1 ^{er} mai 2020
15 novembre 2021	10,6 pour cent (de 0,4475 \$ par action à 0,4950 \$ par action)	1 ^{er} février 2022

* Le 16 mars 2023, après la clôture de l'exercice, la Société a annoncé un dividende trimestriel de 0,5250 \$ par action, soit une augmentation de 6,1 %, payable le 1^{er} mai 2023.

9.2 Financière Power

Les dividendes en espèces déclarés par action au cours des trois dernières années pour chaque catégorie d'actions de la Financière Power en circulation au 31 décembre 2022 ont été les suivants^[1] :

(en dollars)	2022	2021	2020
Actions ordinaires (PWF) ^[2]	2,192452	2,047895	1,9997
Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	0,722314	0,428752	0,483877
Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	1,3750	1,3750	1,3750
Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	1,3125	1,3125	1,3125
Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	1,4750	1,4750	1,4750
Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	1,4375	1,4375	1,4375
Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)	1,2375	1,2375	1,2375
Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)	1,2750	1,2750	1,2750
Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	0,4995	0,4995	0,5765
Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q)	0,822094	0,431211	0,540274
Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	1,3750	1,3750	1,3750
Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	1,2000	1,2000	1,2000
Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	1,053752	1,053752	1,053752
Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)	1,2875	1,2875	1,2875
Actions privilégiées de premier rang, série 23 (PWF.PF.A)	1,1250	0,33288	s.o.
Actions privilégiées de troisième rang	s.o.	s.o.	s.o.

[1] Le 22 novembre 2021, la Financière Power a racheté la totalité de ses 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 pour cent, série I (PWF.PR.I). Les dividendes en espèces déclarés par action en 2021 et en 2020 pour les actions privilégiées de premier rang, série I ont été de 1,21541 \$ et de 1,500 \$, respectivement.

[2] Après la réalisation de la réorganisation, les actions ordinaires de la Financière Power ont été radiées de la cote de la TSX avec prise d'effet à la clôture de la séance de négociation le 18 février 2020.

La Financière Power a pour pratique actuelle de verser trimestriellement des dividendes au porteur d'actions ordinaires. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration de la Financière Power.

En date des présentes, Power est propriétaire véritable de la totalité des actions ordinaires et des actions privilégiées de troisième rang émises et en circulation de la Financière Power.

Rubrique 10 Marché pour la négociation des titres

10.1 Power

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chaque catégorie de titres de Power à la TSX pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2022¹¹.

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW.PRE)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PRA)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)
Janvier 2022							
Haut intrajournalier (\$)	43,45	43,25	25,78	25,74	25,93	25,70	25,85
Bas intrajournalier (\$)	39,57	42,06	25,50	25,42	25,53	25,21	25,50
Volume	33 495 029	120	65 766	47 198	86 678	109 008	91 059
Février 2022							
Haut intrajournalier (\$)	42,78	43,82	25,99	25,68	25,68	25,41	25,94
Bas intrajournalier (\$)	38,59	43,25	25,45	24,54	25,46	24,20	25,24
Volume	32 254 610	100	40 914	71 993	58 575	103 622	104 543
Mars 2022							
Haut intrajournalier (\$)	39,71	-	25,68	25,41	25,83	25,23	25,84
Bas intrajournalier (\$)	37,39	-	25,25	24,82	25,40	23,93	25,25
Volume	76 528 342	-	43 577	85 615	105 565	119 922	146 875
Avril 2022							
Haut intrajournalier (\$)	39,62	43,82	25,37	25,09	25,75	24,40	25,41
Bas intrajournalier (\$)	37,05	43,00	22,41	22,37	24,39	20,88	23,39
Volume	47 586 640	200	67 077	92 223	64 789	211 268	101 838
Mai 2022							
Haut intrajournalier (\$)	37,83	43,00	24,32	24,01	25,35	23,09	24,90
Bas intrajournalier (\$)	33,03	38,53	23,70	22,47	24,51	21,30	23,72
Volume	40 579 270	212	46 538	66 835	74 322	115 152	96 144
Juin 2022							
Haut intrajournalier (\$)	37,01	39,06	25,19	24,29	25,59	23,20	25,20
Bas intrajournalier (\$)	32,47	38,53	23,02	21,58	23,90	20,59	23,01
Volume	82 170 096	300	54 921	72 213	54 354	116 965	82 523
Juillet 2022							
Haut intrajournalier (\$)	35,01	39,06	23,74	22,36	24,25	21,26	23,60
Bas intrajournalier (\$)	32,62	39,01	22,50	21,60	23,65	20,32	22,61
Volume	51 486 886	100	72 747	132 686	162 347	120 002	136 671
Août 2022							
Haut intrajournalier (\$)	35,81	-	23,16	22,40	24,10	21,50	23,23
Bas intrajournalier (\$)	33,52	-	22,26	21,49	22,91	20,36	22,30
Volume	29 419 724	-	118 542	112 131	147 283	106 912	107 390
Septembre 2022							
Haut intrajournalier (\$)	35,28	-	22,69	22,07	23,64	21,00	22,97
Bas intrajournalier (\$)	30,83	-	21,05	20,01	22,00	19,09	20,64
Volume	79 361 436	-	67 170	87 568	138 938	61 846	78 374

Octobre 2022		33,96	39,01	21,60	20,70	23,09	19,81	22,09
Novembre 2022		29,76	38,89	20,75	19,76	21,96	18,56	20,75
Décembre 2022		57 402 270	200	106 072	99 116	331 055	105 636	165 400
Haut intrajournalier (\$)		34,23	-	21,87	21,01	22,97	20,00	21,70
Bas intrajournalier (\$)		31,68	-	20,64	19,75	21,78	18,67	20,64
Volume		32 807 728	-	103 659	134 136	148 996	161 536	120 357

[1] Le 15 janvier 2022, la Société a racheté la totalité de ses 86 100 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, série 1986 (POW.PR.F). Aucune action privilégiée de premier rang à dividende cumulatif, série 1986 (POW.PR.F) n'a été négociée au cours du mois de janvier 2022.

10.2 Financière Power

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chaque catégorie de titres de la Financière Power à la TSX pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

	Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)	Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)
Janvier 2022							
Haut intrajournalier (\$)	17,80	25,76	26,06	25,78	25,89	25,50	25,96
Bas intrajournalier (\$)	15,87	25,40	25,40	25,36	25,55	24,88	25,12
Volume	131 688	73 459	106 638	58 242	56 684	101 850	341 383
Février 2022							
Haut intrajournalier (\$)	17,49	25,65	25,75	25,68	25,68	25,10	25,39
Bas intrajournalier (\$)	15,40	25,35	25,09	25,40	25,53	24,23	24,75
Volume	56 395	41 214	71 260	49 176	39 435	65 638	177 265
Mars 2022							
Haut intrajournalier (\$)	15,75	25,59	25,55	25,81	25,96	25,00	26,51
Bas intrajournalier (\$)	15,05	25,23	24,69	24,90	25,45	23,87	24,43
Volume	71 625	38 335	111 639	62 390	29 744	108 438	196 118
Avril 2022							
Haut intrajournalier (\$)	15,49	25,54	25,27	25,80	25,81	24,20	24,74
Bas intrajournalier (\$)	13,19	23,00	21,85	24,51	24,40	20,65	21,23
Volume	23 025	107 287	79 070	65 213	49 395	96 715	98 352
Mai 2022							
Haut intrajournalier (\$)	14,52	24,15	23,25	25,39	24,94	22,15	22,59
Bas intrajournalier (\$)	13,60	22,99	22,07	24,80	24,28	21,00	21,47
Volume	57 132	49 131	100 231	116 901	132 480	108 779	48 380
Juin 2022							
Haut intrajournalier (\$)	14,09	24,55	23,89	25,78	25,18	22,40	23,01
Bas intrajournalier (\$)	13,24	22,60	21,27	24,20	23,70	20,10	20,80
Volume	79 526	174 651	154 929	104 973	254 407	147 692	76 099

Mai 2022							
Haut intrajournalier (\$)	24,95	16,61	16,05	24,46	21,82	22,09	23,36
Bas intrajournalier (\$)	24,25	14,51	15,61	22,93	20,41	20,52	21,81
Volume	81 929	76 131	32 940	172 326	83 286	40 465	111 176
							255 208
Juin 2022							
Haut intrajournalier (\$)	25,17	16,00	16,05	24,64	21,99	22,49	23,59
Bas intrajournalier (\$)	23,45	14,13	15,01	22,54	19,61	20,30	21,23
Volume	208 433	272 643	7 148	205 837	316 705	29 637	46 532
							164 026
Juillet 2022							
Haut intrajournalier (\$)	24,19	14,97	15,15	22,75	20,49	20,38	21,59
Bas intrajournalier (\$)	23,22	13,20	15,01	22,01	19,50	18,30	20,72
Volume	297 272	52 166	4 711	156 093	207 884	463 921	92 038
							562 923
Août 2022							
Haut intrajournalier (\$)	23,89	14,98	16,43	22,98	20,45	20,01	22,00
Bas intrajournalier (\$)	22,90	13,76	15,15	22,00	19,79	18,80	21,17
Volume	251 153	78 592	14 512	362 028	79 580	148 626	147 806
							202 121
Septembre 2022							
Haut intrajournalier (\$)	23,60	15,42	16,20	22,25	20,00	19,44	21,64
Bas intrajournalier (\$)	22,24	12,89	15,15	20,88	18,49	18,32	20,10
Volume	54 054	61 192	5 002	53 504	71 156	26 226	47 222
							51 143
Octobre 2022							
Haut intrajournalier (\$)	22,70	13,11	15,27	21,64	19,00	18,85	21,00
Bas intrajournalier (\$)	21,66	11,72	14,46	20,18	17,80	18,00	19,85
Volume	69 478	1 027 711	6 375	131 281	66 439	94 698	102 603
							73 954
Novembre 2022							
Haut intrajournalier (\$)	22,30	13,05	15,95	21,30	19,00	18,50	20,36
Bas intrajournalier (\$)	21,26	12,05	15,15	20,26	17,90	18,00	19,22
Volume	103 255	82 042	10 500	148 804	232 415	57 447	122 572
							180 782
Décembre 2022							
Haut intrajournalier (\$)	22,65	13,02	15,65	21,52	19,13	19,09	20,25
Bas intrajournalier (\$)	22,00	12,25	15,15	20,82	18,36	17,29	19,65
Volume	132 308	108 732	24 700	246 454	293 991	98 357	176 090
							612 356

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 27 février 2023, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer l'OPRCNA de 2023, soit une offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de racheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, pendant la période commençant le 1^{er} mars 2023 et se terminant le 29 février 2024 ou une fois terminés les rachats aux termes de l'OPRCNA de 2023, selon la première éventualité, jusqu'à 30 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, représentant environ 5,4 pour cent du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités de la Société émises et en circulation au 22 février 2023. Au 16 mars 2023, la Société avait racheté aux fins d'annulation 857 400 actions comportant des droits de vote limités dans le cadre de l'OPRCNA de 2023 pour un total d'environ 31 M\$.

Rubrique 11 Administrateurs et dirigeants

11.1 Administrateurs

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence, l'occupation principale actuelle et, s'il y a lieu, les postes précédemment occupés au cours des cinq dernières années, de chaque administrateur actuel de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale actuelle	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)	Participation aux comités ^[1]
Pierre Beaudoin Québec, Canada	mai 2005	Président du conseil de Bombardier Inc., chef de file mondial dans le secteur de la fabrication d'avions d'affaires	s.o.	OPR&R
Marcel R. Coutu Alberta, Canada	mai 2011	Administrateur de sociétés	s.o.	AUDIT, RH
André Desmarais Québec, Canada	mai 1988	Président délégué du conseil de la Société et de la Financière Power	Président et co-chef de la direction de la Société (jusqu'en février 2020) et co-président exécutif du conseil de la Financière Power (jusqu'en mars 2020)	GOUV
Paul Desmarais, jr Québec, Canada	mai 1988	Président du conseil de la Société et de la Financière Power	Co-chef de la direction de la Société (jusqu'en février 2020) et co-président exécutif du conseil de la Financière Power (jusqu'en mars 2020)	GOUV (président)
Gary A. Doer Manitoba, Canada	mai 2016	Conseiller en affaires principal, Dentons Canada S.E.N.C.R.L.	s.o.	AUDIT
Anthony R. Graham ^[2] Ontario, Canada	mai 2001	Président du conseil, président et chef de la direction de Sumarría Inc., société de gestion de placements	Vice-président du conseil de Witton Investments, Limited, société de portefeuille principale du groupe Weston-Loblaw (jusqu'en mai 2019)	RH (président), GOUV
Sharon MacLeod Ontario, Canada	mai 2021	Administratrice de sociétés	Vice-présidente, Marque mondiale, Dove Men + Care d'Unilever, société de biens de consommation (jusqu'en janvier 2019)	RH
Paula B. Madoff New York, États-Unis d'Amérique	mai 2020	Administratrice de sociétés et directrice-conseil de The Goldman Sachs Group	s.o.	OPR&R (présidente)
Isabelle Marcoux Québec, Canada	mai 2010	Présidente du conseil de Transcontinental inc., chef de file du secteur de l'emballage souple en Amérique du Nord et le premier imprimeur en importance au Canada ainsi qu'un chef de file dans le domaine de l'édition de manuels scolaires	s.o.	RH, GOUV
Christian Noyer Paris, France	mai 2016	Administrateur de sociétés	s.o.	GOUV, OPR&R
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	mai 2005	Président et chef de la direction de la Société et de la Financière Power	s.o.	
T. Timothy Ryan, jr Florida, États-Unis d'Amérique	mai 2014 ^[3]	Administrateur de sociétés	s.o.	AUDIT
Siim A. Vanaselja Ontario, Canada	mai 2020	Administrateur de sociétés	s.o.	AUDIT (président)
Elizabeth D. Wilson Ontario, Canada	mai 2022	Vice-présidente du conseil d'administration de Comptables professionnels agréés du Canada	Chef de la direction de Dentons Canada S.E.N.C.R.L, cabinet d'avocats. (jusqu'en janvier 2022)	AUDIT, OPR&R

[1] Abréviations pour les comités : AUDIT = Comité d'audit; GOUV = Comité de gouvernance et des mises en candidature; OPR&R = Comité des opérations entre personnes reliées et de révision; RH = Comité des ressources humaines.

[2] M. Graham a été nommé administrateur principal de la Société le 23 mars 2018.

[3] M. Ryan a également siégé au conseil de la Société de mai 2011 à mai 2013.

Tous les administrateurs nommés ci-dessus ont été élus à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 12 mai 2022, pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

11.2 Membres de la haute direction et autres dirigeants

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence, l'occupation principale actuelle et, s'il y a lieu, les postes précédemment occupés au cours des cinq dernières années, de chacun des membres de la haute direction et autres dirigeants actuels de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Occupation principale actuelle	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	Président et chef de la direction de la Société et de la Financière Power	s.o.
Jocelyn Lefebvre Londres, Royaume-Uni	Vice-président du conseil, Europe de la Société et associé fondateur de Sagard SAS	Vice-président du conseil de Pargesa Holding (jusqu'en novembre 2020) ^[1]
Michel Plessis-Bélair Québec, Canada	Vice-président du conseil de la Société	Vice-président du conseil de la Financière Power (jusqu'en mars 2020 ^[2])
Gregory D. Tretiak Québec, Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société et de la Financière Power	s.o.
Claude Généreux Québec, Canada	Vice-président exécutif de la Société	Vice-président exécutif de la Financière Power (jusqu'en mars 2020 ^[2])
Olivier Desmarais Québec, Canada	Président du conseil et chef de la direction de Power Sustainable Capital Inc. et premier vice-président de la Société	Premier vice-président de la Financière Power (jusqu'en mars 2020 ^[2])
Paul Desmarais III^[3] Québec, Canada	Président du conseil et chef de la direction de Sagard et premier vice-président de la Société	Premier vice-président de la Financière Power (jusqu'en mars 2020 ^[2]); président du conseil membre de la direction de Sagard (jusqu'en mai 2019)
Paul C. Genest Ontario, Canada	Premier vice-président de la Société	Premier vice-président de la Financière Power (jusqu'en mars 2020 ^[2])
Charles Dumont Québec, Canada	Vice-président, Stratégie de la Société	Directeur, Stratégie de la Société (jusqu'en avril 2021); chef des ventes numériques et du marketing du Cirque du Soleil, société de divertissement et producteur de cirque contemporain (jusqu'en avril 2021); leader mondial de la transformation et de l'analyse du Cirque du Soleil (jusqu'en juin 2019); auparavant, fondateur et chef de la direction de Gentoo Technologies (SensorFocus), entreprise en démarrage spécialisée dans les données et l'analyse infonuagiques (jusqu'en mars 2018)
Denis Le Vasseur Québec, Canada	Vice-président et contrôleur de la Société et de la Financière Power	s.o.
Stéphane Lemay Québec, Canada	Vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société et de la Financière Power	s.o.
Yuhong Liu (Henry) Québec, Canada	Vice-président de la Société	s.o.
Richard Pan Québec, Canada	Vice-président, responsable du financement corporatif de la Société	Vice-président de la Financière Power (jusqu'en mars 2020 ^[2])
Luc Reny Québec, Canada	Vice-président, Ressources humaines et Administration de la Société	Vice-président de la Financière Power (jusqu'en mars 2020 ^[2])
Edouard Vo-Quang Québec, Canada	Chef adjoint du contentieux de la Société	Chef du contentieux et secrétaire général de Aimia Inc., société d'investissement (jusqu'en avril 2021),

[1] Après l'offre publique d'échange réussie réalisée par Parjointco Switzerland, le 20 novembre 2020, Pargesa Holding et Parjointco Switzerland ont fusionné et, en conséquence, Pargesa Holding a cessé d'exister (comme il est expliqué plus en détail à la rubrique intitulée « Développement général de l'activité - Faits importants au cours des trois dernières années - GBL »).

[2] Le 18 mars 2020, après la réorganisation, le conseil d'administration de la Financière Power a décidé de réduire le nombre de dirigeants de la Financière Power, lequel est passé de 19 à 4.

- [3] Le 20 mai 2020, IntegraMed America, Inc. et certains membres du même groupe qu'elle (collectivement, « IntegraMed ») ont déposé des requêtes volontaires en vertu du chapitre 7 du Bankruptcy Code (États-Unis) devant la Bankruptcy Court du Delaware afin de procéder à une liquidation des actifs d'IntegraMed au profit de ses créanciers. M. Paul Desmarais III a déjà été un administrateur et un dirigeant d'IntegraMed et a démissionné de tous ces postes le 9 août 2019.

Rubrique 12 Titres comportant droit de vote

Le nombre total et le pourcentage de chaque catégorie de titres comportant droit de vote de Power et de ses filiales dont tous les administrateurs et les membres de la haute direction de Power en tant que groupe^[1] sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise sont les suivants au 31 décembre 2022 :

Nom	Nombre d'actions	Pourcentage
Power		
Actions comportant des droits de vote limités	32 500 456	5,31
Great-West Lifeco		
Actions ordinaires	567 029	0,06
IGM		
Actions ordinaires	241 304	0,10
Sagard Holding Management Inc.		
Actions privilégiées de catégorie A-1	3 000 000	12,0
Actions privilégiées de catégorie A-4	1 781 170	46,98

- [1] Les titres qui sont directement ou indirectement contrôlés ou détenus en propriété véritable par Power, la Financière Power, Great-West Lifeco et IGM ne sont pas inclus dans le tableau. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais exerce une emprise sur Pansolo, qui, au 31 décembre 2022, était propriétaire, directement et indirectement, d'actions comportant droit de vote de Power représentant 51,3 pour cent des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote de Power. Au 31 décembre 2022, Power était propriétaire véritable de 100 pour cent des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power, qui, à son tour, exerçait un contrôle, directement ou indirectement, sur 65,0 pour cent et environ 66,1 pour cent des actions comportant droit de vote de Great-West Lifeco et d'IGM, respectivement. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais a été établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais. Au 31 décembre 2022, les fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais étaient Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Sophie Desmarais, Michel Plessis-Bélair et Guy Fortin. Les fiduciaires agissent également à titre d'administrateurs à l'égard des droits de vote. Les décisions relatives à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions détenues par Pansolo dans Power et à l'aliénation de ces actions sont prises (sous réserve des droits de Paul Desmarais, jr et d'André Desmarais d'exiger la vente ou la mise en gage d'un nombre maximal respectif de 15 000 000 et de 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités de Power, comme il est indiqué ci-après) par la majorité des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, à l'exclusion de Sophie Desmarais; toutefois, en l'absence de cette majorité, Paul Desmarais, jr. et André Desmarais, agissant ensemble, peuvent prendre de telles décisions. Paul Desmarais, jr, André Desmarais et Michel Plessis-Bélair sont chacun administrateur ou dirigeant de Power. Exception faite des 29 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités de Power, à l'égard desquelles le contrôle et l'emprise sont partagés par Pansolo et Paul Desmarais, jr ou la personne qu'il désigne quant à 15 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités ou André Desmarais ou la personne qu'il désigne quant à 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, les titres sur lesquels Pansolo exerce une emprise ne sont pas inclus dans le tableau.

Rubrique 13 Comités

La LCSA et la législation en valeurs mobilières exigent que la Société ait un comité d'audit. La Société nomme également un comité des ressources humaines, un comité des opérations entre personnes reliées et de révision et un comité de gouvernance et des mises en candidature. La composition actuelle des comités est présentée dans le tableau des administrateurs qui se trouve à la rubrique 11.1 (« Administrateurs et dirigeants — Administrateurs ») de la présente notice annuelle.

13.1 Comité d'audit

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Le texte de la charte du comité d'audit est joint à l'annexe A de la présente notice annuelle.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Les membres du comité d'audit sont MM. Siim A. Vanaselja (président), Marcel R. Coutu, Gary A. Doer et T. Timothy Ryan, jr et M^{me} Elizabeth D. Wilson. Chaque membre du comité d'audit est indépendant (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) et aucun ne reçoit, directement ou indirectement, de rémunération de Power, sauf pour les services rendus en qualité de membre du conseil d'administration et des comités de celui-ci. Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*).

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Outre la connaissance générale des affaires de chaque membre, la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exécution de ses fonctions en qualité de membre du comité d'audit sont indiquées ci-après :

M. Vanaselja est administrateur de sociétés. Il a été vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada de 2001 à 2015. Avant de se joindre à BCE Inc., il était associé au sein de KPMG Canada à Toronto. M. Vanaselja siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris la Financière Power, Great-West Lifeco et la Canada Vie. Il est également administrateur et président du conseil de Corporation TC Énergie et fiduciaire principal du Fonds de placement immobilier RioCan. M. Vanaselja a siégé au conseil et présidé le comité d'audit de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. Il a également siégé au comité consultatif fédéral sur le financement du ministre des Finances, au conseil des chefs des finances de Moody's et au Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada. M. Vanaselja est fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'École de gestion Schulich. Il est membre et président du comité d'audit de Power depuis mai 2020. M. Vanaselja est également membre et président du comité d'audit de la Financière Power et de Great-West Lifeco.

M. Coutu est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited, société pétrolière et gazière, de 2001 à 2014 et président du conseil de Syncrude Canada Ltd., une société canadienne qui exploite un projet de sables bitumineux, de 2003 à 2014. Il était auparavant vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée et, auparavant, il a occupé divers postes dans les domaines du financement des entreprises, des services bancaires d'investissement et de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. Il siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, notamment Great-West Lifeco, la Canada Vie, Empower, Putnam, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. M. Coutu est également administrateur et président et expert financier désigné du comité d'audit de Brookfield Asset Management Inc. et administrateur du Calgary Stampede Foundation. Il a été administrateur d'Enbridge Inc. de 2014 à 2021. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec mention) spécialisé en géologie de l'Université de Waterloo ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario (maintenant, l'Université Western). Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2012.

M. Doer est conseiller en affaires principal au sein de Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats mondial, depuis 2016. Il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis de 2009 à 2016. Il a été premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009 et a occupé plusieurs fonctions à l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 2009. En 2005, pendant qu'il était premier ministre, M. Doer a été cité parmi les 20 champions internationaux de la lutte contre les changements climatiques par le magazine *Business Week*. En 2017, M. Doer s'est joint à la Commission trilatérale à titre de membre du groupe nord-américain. M. Doer est administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, dont la Financière Power, Great-West Lifeco, la Canada Vie, Empower, Putnam, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. Il est également administrateur d'Air Canada depuis 2018. Il a été administrateur de la Société aurifère Barrick de 2016 à 2018. M. Doer est co-président du conseil

bénévole du Centre Wilson du Canada Institute, association non partisane qui suit les politiques d'intérêt public, plus particulièrement les relations entre le Canada et les États-Unis. Il est membre du comité consultatif du Conseil des affaires canadiennes-américaines et membre du conseil d'administration de The Climate Group, Inc. En 2010, il a reçu un doctorat honorifique de l'Université de Winnipeg et est devenu membre de l'Ordre du Manitoba. En 2011, M. Doer s'est vu décerner un prix pour services distingués dans la diplomatie par le World Affairs Council et un diplôme en droit honorifique par l'Université du Manitoba. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2016. M. Doer est également membre du comité d'audit de la Financière Power.

M. Ryan est administrateur de sociétés. Il a été vice-président du conseil des affaires réglementaires de JPMorgan Chase & Co. (« J.P. Morgan »), entreprise mondiale de services financiers, de janvier 2014 à octobre 2014. Auparavant, il a été directeur général, chef mondial de la stratégie et de la politique en matière de réglementation chez J.P. Morgan de 2013 à 2014. De 2008 à 2013, il a été président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association (« SIFMA »), association commerciale qui représente 680 participants du marché des capitaux mondial. Avant de se joindre à SIFMA, M. Ryan était vice-président du conseil, Institutions financières et gouvernements à J.P. Morgan, où il faisait partie de l'équipe de la haute direction. Avant de se joindre à J.P. Morgan en 1993, M. Ryan a été directeur de l'Office of Thrift Supervision du département du Trésor américain. Il est administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, dont la Financière Power, Great-West Lifeco, la Canada Vie, Empower et Putnam, et il a déjà été administrateur de la Société et de la Financière Power de mai 2011 à mai 2013, et de Great-West Lifeco de mai 2010 à mai 2013. M. Ryan est également président des conseils de Santander Holdings U.S.A., Inc., de Santander Bank, N.A. et de Banco Santander International. De 2013 à 2014, il a été administrateur de Markit Group Limited et, de 2009 à 2013, de Lloyds Banking Group. De 2007 à 2011, il a siégé à titre de représentant du secteur privé au comité consultatif sur les marchés mondiaux du National Intelligence Council des États-Unis. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2014 et a agi auparavant à titre de membre et de président du comité d'audit de mai 2012 à mai 2013. M. Ryan est également membre du comité d'audit de la Financière Power.

Mme Wilson occupe le poste de vice-présidente du conseil d'administration de Comptables professionnels agréés du Canada depuis octobre 2021. Elle a été chef de la direction et membre de l'équipe de direction mondiale de Dentons Canada S.E.N.C.R.L. et a siégé au conseil mondial et au comité de direction mondial de ce cabinet de 2017 à 2022. Elle a auparavant été associée en audit chez KPMG de 2000 à 2016 et associée directrice pour la région du Grand Toronto chez KPMG de 2009 à 2016. Entre 2005 et 2016, elle a également siégé au comité de direction de KPMG à divers titres, y compris ceux d'associée directrice canadienne, Leadership dans la collectivité, d'associée directrice canadienne, Régions et entreprise, assumant la responsabilité de 24 bureaux régionaux répartis partout au Canada, et de chef des ressources humaines. Mme Wilson est administratrice de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, dont IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. De plus, elle est actuellement fiduciaire et présidente du comité d'audit de The Hospital for Sick Children et membre du conseil d'administration de The WoodGreen Foundation et de Traferox Technologies Inc. Mme Wilson a auparavant été membre et présidente du conseil d'administration du Toronto Region Board of Trade, membre et vice-présidente du conseil d'administration du Ballet national du Canada, fiduciaire du Centre des sciences de l'Ontario, membre du conseil des gouverneurs et présidente du comité d'audit de la Trinity College School, ainsi que membre du conseil d'administration du Toronto CivicAction. En 2008 et en 2011, Mme Wilson a figuré au palmarès des 100 femmes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives (WZN). En 2013, MicroSkills lui a décerné le prix Margot Franssen Leadership. Également en 2013, Mme Wilson a figuré au palmarès des 25 Canadiennes les plus influentes. Le YWCA l'a honorée à titre de Femme de distinction en 2015. Plus récemment, en 2022, elle a été intronisée au Temple de la renommée de WZN. Elle est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2022. Mme Wilson est également membre du comité d'audit d'IGM et d'IG Gestion de patrimoine.

POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le comité d'audit a adopté une politique concernant l'approbation préalable de services fournis par les auditeurs externes (la « politique »). La politique énonce les services d'audit qui sont préalablement approuvés par le comité, indique les services non liés à l'audit qui sont interdits et dresse une liste préalablement approuvée des services non liés à l'audit permis. La liste préalablement approuvée des services non liés à l'audit qui sont permis est examinée et préalablement approuvée périodiquement et certains autres services non liés à l'audit doivent être approuvés individuellement par le comité d'audit. La politique exige en outre que les auditeurs indépendants externes (appelés ci-après l'« auditeur ») mettent en place leurs propres politiques et procédures pour prévoir que les services qui sont interdits ne soient pas fournis et que les services fournis soient préalablement approuvés avant qu'une mission ne soit acceptée.

HONORAIRES DES AUDITEURS

Les honoraires payables par Power^[1] et la Financière Power pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021 à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et aux membres de son groupe se sont établis comme suit, respectivement :

	Exercices clos les 31 décembre			
	Power		Financière Power	
	2022	2021	2022	2021
Honoraires d'audit	1 628 000 \$	1 534 000 \$	717 000 \$	956 000 \$
Honoraires liés à l'audit ^{[2] [3]}	114 000 \$	153 000 \$	12 000 \$	12 000 \$
Honoraires pour services fiscaux ^{[2] [3]}	455 000 \$	693 000 \$	11 000 \$	23 000 \$
Autres honoraires ^{[2] [3]}	–	–	–	–
TOTAL	2 197 000 \$	2 380 000 \$	740 000 \$	991 000 \$

[1] Les honoraires payables par Great-West Lifeco sont décrits à la rubrique intitulée « Renseignements sur le comité d'audit » de la notice annuelle de Great-West Lifeco et les honoraires payables par IGM sont décrits à la rubrique « Comité d'audit » de la notice annuelle d'IGM.

[2] Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a fourni des services liés à l'audit, des services fiscaux et d'autres services à certaines filiales de la Société, à l'exception de la Financière Power et de ses filiales (y compris Great-West Lifeco et IGM), en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 3 047 000 \$ (2 131 000 \$ en 2021), de 2 634 000 \$ (1 717 000 \$ en 2021) et de 151 000 \$ (néant en 2021), respectivement.

[3] Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a fourni des services liés à l'audit, des services fiscaux et d'autres services à certaines filiales de la Financière Power, à l'exception de Great-West Lifeco et d'IGM, en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 1 025 000 \$ (988 000 \$ en 2021), de 580 000 \$ (472 000 \$ en 2021) et de néant (néant en 2021), respectivement.

La nature de chaque catégorie d'honoraires est décrite ci-après.

HONORAIRES D'AUDIT

Les honoraires d'audit ont été versés pour des services professionnels rendus par l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers annuels de Power et de la Financière Power et de l'examen des états financiers trimestriels de Power ainsi que pour des services rendus dans le cadre du dépôt de prospectus ou d'autres documents de placement ou de missions similaires prévus par les règlements. De plus, les honoraires comprenaient les honoraires pour la traduction de divers documents d'information continue de Power et de la Financière Power.

HONORAIRES LIÉS À L'AUDIT

Les honoraires liés à l'audit ont été versés pour des services d'assurance et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers annuels et qui ne sont pas déclarés au poste des honoraires d'audit ci-dessus. Ces services comprenaient surtout d'autres services d'attestation qui ne sont pas exigés par la loi ou les règlements.

HONORAIRES POUR SERVICES FISCAUX

Les honoraires pour services fiscaux ont été versés pour des services liés au respect des obligations fiscales et des services-conseils en fiscalité.

AUTRES HONORAIRES

Aucuns autres honoraires n'ont été versés à l'auditeur pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021.

PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, la Société a établi des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit. Les personnes qui souhaitent utiliser ces procédures peuvent communiquer avec le vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

Rubrique 14 Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

À l'exception de ce qui est indiqué ailleurs dans la présente notice annuelle, (i) aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société, (ii) aucun actionnaire qui, directement ou indirectement, a la propriété véritable de plus de 10 pour cent des actions comportant des droits de vote limités ou des actions privilégiées participantes ou exerce une emprise sur de telles actions, ni (iii) aucune personne qui a des liens avec les personnes visées aux points (i) et (ii) ou qui font partie du même groupe qu'elles n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération conclue au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur la Société.

Rubrique 15 Agent des transferts

Les titres de Power peuvent être transférés aux bureaux principaux de son agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Services aux investisseurs Computershare Inc. à Toronto, à Vancouver et à Montréal.

Rubrique 16 Experts

L'auditeur de Power est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. À la connaissance de la Société, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est indépendant de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Rubrique 17 Renseignements complémentaires

On peut obtenir des renseignements additionnels portant sur Power par l'entremise de SEDAR au www.sedar.com. On trouvera des renseignements, y compris la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Power, de même que les options d'achat d'actions et les initiés intéressés dans des opérations importantes, le cas échéant, dans sa dernière circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dans le rapport de gestion de Power qui ont été déposés sur SEDAR.

La Financière Power, Great-West Lifeco et IGM, principales filiales directes et indirectes de Power, sont des émetteurs assujettis aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne. Great-West Lifeco et IGM doivent déposer des états financiers annuels et intermédiaires, des déclarations de changement important et des exemplaires de contrats importants. Les investisseurs qui souhaitent consulter ces documents peuvent le faire en accédant aux profils des sociétés en question au www.sedar.com. La Financière Power se fonde sur certains des documents d'information continue déposés par Power aux termes d'une dispense des obligations prévues dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* comme le prévoit la décision de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario datée du 19 janvier 2021 concernant la Financière Power et Power.

Annexe A Charte du comité d'audit de Power Corporation du Canada

1. BUT ET COMPOSITION

Le but du comité d'audit (le « comité ») de Power Corporation du Canada (la « Société ») est d'aider le conseil d'administration (le « conseil ») dans l'examen :

- 1.1 de l'information financière de la Société;
- 1.2 des compétences et de l'indépendance des auditeurs externes de la Société; et
- 1.3 du rendement des auditeurs externes.

Le comité de la Société est composé d'au moins trois administrateurs de la Société, qui sont tous indépendants et possèdent des compétences financières au sens du Règlement 52-110 des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

2. QUESTIONS DE PROCÉDURE

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le comité doit respecter les procédures suivantes :

- 2.1 **Réunions** – Le comité se réunit au moins quatre fois par année et plus souvent, au besoin, afin de s'acquitter de ses devoirs et obligations aux termes des présentes.
- 2.2 **Nomination** – Les membres du comité sont nommés par le conseil à la réunion du conseil qui suit chaque assemblée annuelle des actionnaires et siègent jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment nommés et habilités ou jusqu'à leur décès, démission ou révocation.
- 2.3 **Conseillers** – Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers, selon ce qu'il juge nécessaire pour remplir ses fonctions, ainsi que d'établir et de verser, aux frais de la Société, la rémunération de ces conseillers.
- 2.4 **Quorum** – Le quorum à une réunion du comité est constitué de la majorité des membres du comité.
- 2.5 **Secrétaire** – Le président du comité, ou toute personne que le président du comité nomme, agit à titre de secrétaire des réunions du comité.
- 2.6 **Convocation des réunions** – Une réunion du comité peut être convoquée par le président du comité, par le président du conseil, par les auditeurs externes de la Société ou par un membre du comité moyennant un préavis d'au moins 48 heures aux membres du comité qui indique le lieu, la date et l'heure de la réunion. Des réunions peuvent se tenir à tout moment sans préavis si tous les membres du comité renoncent à ce préavis. Si une réunion du comité est convoquée par une personne autre que le président du conseil, la ou les personnes qui convoquent cette réunion en informeront le président du conseil et le président du comité.

3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

- 3.1 **Information financière** – Le comité doit :

1. à moins d'une décision contraire du conseil, approuver les rapports de gestion intermédiaires de la Société (en vertu d'une délégation de pouvoirs par le conseil);
2. examiner les documents suivants de la Société :
 - a. les états financiers annuels et intermédiaires;
 - b. les rapports de gestion annuels;
 - c. les communiqués de presse concernant le résultat intermédiaire et annuel; et
 - d. d'autres documents contenant des renseignements financiers audités ou non audités, à son gré;
 et faire rapport sur ceux-ci au conseil avant que ces documents ne soient approuvés par le conseil et communiqués au public; et
3. se satisfaire que des procédures adéquates sont en place pour l'examen de la communication publique par la Société de renseignements financiers extraits ou provenant des états financiers de la Société, autres que l'information fournie par les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant le résultat et évalue périodiquement le caractère adéquat de telles procédures.

3.2 Rapports de dépenses du chef de la direction – Le président du comité examine, au moins une fois par année, les rapports de dépenses du chef de la direction. Après cet examen, il fait rapport au comité.

3.3 Politique sur l'utilisation des avions d'affaires – Le président du comité doit passer en revue, au moins une fois par année, l'application de la Politique sur l'utilisation des avions d'affaires. À la suite de cette revue, le président doit faire rapport au comité.

3.4 Audit externe – Le comité doit :

1. recommander au conseil les auditeurs externes à nommer aux fins de préparer ou d'émettre un rapport de l'auditeur ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation;
2. examiner les conditions de la mission des auditeurs externes, le caractère adéquat et raisonnable des honoraires d'audit proposés et toutes questions relatives au paiement des honoraires d'audit et faire une recommandation au conseil à l'égard de la rémunération des auditeurs externes;
3. examiner l'indépendance des auditeurs externes, y compris un rapport annuel préparé par les auditeurs externes concernant leur indépendance;
4. rencontrer les auditeurs externes et la direction pour examiner le plan d'audit, les constatations découlant de l'audit et toutes restrictions portant sur l'étendue du mandat des auditeurs externes;
5. examiner avec les auditeurs externes et la direction toutes modifications des principes comptables généralement reconnus qui peuvent être importantes pour la communication de l'information financière de la Société;
6. avoir le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes;
7. exiger que les auditeurs externes fassent rapport directement au comité;
8. superviser directement le mandat des auditeurs externes qui est relié à la préparation ou à l'émission d'un rapport de l'auditeur ou à la prestation d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes quant à la communication de l'information financière;
9. rencontrer les auditeurs externes afin de discuter des états financiers annuels (y compris le rapport des auditeurs externes s'y rapportant) et des états financiers intermédiaires (y compris le rapport de mission d'examen des auditeurs externes s'y rapportant);
10. examiner les lettres de recommandations des auditeurs externes à la direction ainsi que la réponse et le suivi de celle-ci relativement à ces recommandations;
11. examiner l'évaluation des contrôles internes de la Société sur la communication de l'information financière menée par les auditeurs externes ainsi que la réponse de la direction;
12. approuver préalablement (ou déléguer le pouvoir d'approbation préalable à un ou plusieurs de ses membres indépendants), conformément à une politique d'approbation préalable, toutes les missions pour les services non liés à l'audit que les auditeurs externes fourniront à la Société ou à ses filiales ainsi que tous les honoraires pour les services non liés à l'audit et évaluer l'effet de ces missions et honoraires sur l'indépendance des auditeurs externes;
13. examiner et approuver la politique d'embauche de la Société concernant les associés, les employés ainsi que les anciens associés et les anciens employés des auditeurs externes actuels et anciens; et
14. en cas de changement d'auditeurs, examiner et approuver la communication de la Société y ayant trait.

3.5 Surveillance des risques – Dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, le comité tient compte et prend des mesures à l'égard de ce qui suit :

1. les risques associés à l'établissement, au maintien et à la mise en œuvre de contrôles et de procédures en matière de communication de l'information (CPCI) et de contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) relativement à la communication d'information par la Société conformément aux lois applicables; et
2. les risques liés à la cybersécurité dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient un impact significatif sur les activités courantes, les affaires et/ou la réputation de la Société.

3.6 Procédure de traitement des plaintes de nature financière – Le comité établit des procédures visant :

1. la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société portant sur des questions relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit; et
 2. le dépôt confidentiel et anonyme par des employés de la Société de préoccupations concernant des questions douteuses de comptabilité ou d'audit.
- 3.7 Politique anticorruption mondiale** – Le comité est chargé de surveiller la mise en œuvre de la Politique anticorruption mondiale de la Société et le respect de celle-ci.
- 3.8 Sessions à huis clos** – À chaque réunion du comité, les membres du comité se réunissent en l'absence des membres de la direction. De plus, périodiquement, le comité rencontre séparément les auditeurs externes et les membres de la direction, selon ce que le comité juge adéquat.
- 3.9 Filiales :**
1. à l'égard d'une filiale en exploitation importante dans la chaîne de propriété entre la Société et une filiale directe, le comité examine les états financiers de la filiale en exploitation importante.
 2. à l'égard d'une filiale directe :
 - a. le comité se fonde sur l'examen et l'approbation des états financiers de la filiale directe par le comité d'audit et le conseil d'administration de la filiale directe et sur les rapports ou avis des auditeurs externes sur ces états financiers;
 - b. le comité reçoit un exemplaire de la charte du comité d'audit de la filiale directe ainsi qu'une note de service résumant la structure et les procédures des réunions de celui-ci (la « note de service relative aux procédures »); et
 - c. à chaque réunion du comité, le secrétaire du comité soumet un rapport du secrétaire du comité d'audit de la filiale directe confirmant que les procédures prévues par sa charte et la note de service relative aux procédures ont été respectées.
 3. à ces fins :
 - a. « **filiale en exploitation importante** » désigne une filiale en exploitation dont le bénéfice net représente 10 pour cent ou plus du bénéfice net de la Société; et
 - b. « **filiale directe** » désigne la première filiale en exploitation importante située sous la Société dans la chaîne de propriété qui a un comité d'audit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

4. PRÉSENCE DES AUDITEURS AUX RÉUNIONS

Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation à chaque réunion du comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendus. Si un membre du comité le demande, les auditeurs externes assistent à chaque réunion du comité qui a lieu pendant la durée du mandat des auditeurs externes.

5. ACCÈS À L'INFORMATION

Le comité a accès aux renseignements, documents et registres qui lui sont nécessaires dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités aux termes de la présente charte.

6. EXAMEN DE LA CHARTE

Le comité examine périodiquement la présente charte et recommande au conseil les modifications qu'il peut juger appropriées.

7. RAPPORTS

Le président du comité fait rapport au conseil, aux moments et de la manière que le conseil peut à l'occasion exiger, informe sans délai le président du conseil des questions importantes soulevées pendant l'exécution des fonctions énoncées aux présentes, par les auditeurs externes ou un membre du comité, et fournit au président du conseil des copies des rapports écrits ou des lettres fournis par les auditeurs externes au comité.